

Louis MOREAU DE BELLAING

ILLUSIONS ET ESPERANCES

L'ELECTION PRESIDENTIELLE DE 2017 EN FRANCE

La liberté n'est pas un concept, mais une réalité politique vivante.

Hannah Arendt
(*Vies politiques*, Tel quel, Gallimard)

Quatrième de couverture

L'élection présidentielle de 2017 en France est révélatrice du problème qui se pose à de nombreux pays et, notamment, à la France. Laïcisés, devenus sociétés civiles, civiques, ils ne parviennent pas à avoir un rapport *explicite au politique*, c'est-à-dire aux droits, aux morales et aux éthiques, aux idéologies (pour les combattre) et surtout à ce que j'appelle les *repères-limite*, notamment le don et l'autorité. Le danger est là : un politique, de substitution, comme cela est déjà arrivé, peut parvenir à remplacer, au moins en partie, le politique commun à toutes les sociétés humaines, même à celles qui justifient leur légitimation et leur légitimité par le recours à un Tout-Autre extérieur à elles-mêmes. Le politique de substitution repose sur l'idée de race et en tire les conséquences les plus destructrices du vivre en commun. C'est contre la réapparition de ce grand danger que j'appelle à lutter.

Louis Moreau de Bellaing est né en 1932. Il a fait des études de droit et de sociologie. Ancien professeur des universités en sociologie, il fait partie de quatre associations : le MAUSS (Mouvement Anti-utilitariste dans les Sciences Sociales), Le CIPA (Collège International de Psychanalyse et d'Anthropologie), l'AFA (Association Française des Anthropologues) et L'Homme et la Société. Il est l'auteur d'ouvrages portant sur le paternalisme, l'autorité, la légitimation du pouvoir, la démarche sociologique, les populations sous-prolétariées, d'articles sur le handicap. et d'une série d'ouvrages sur la légitimation et la légitimité sociales et politiques.

SOMMAIRE

Introduction

Esquisse de l'état des lieux

Le politique et la politique par rapport au social, au culturel, à l'économique

*Le politique, la politique et le social
Le politique, le social, le culturel*

La gauche et la droite

*Le politique et l'économique
Les illusions de la gauche face à elle-même*

L'homme unique

Les programmes de quelques candidat(e)s à l'élection présidentielle face aux repères limite du politique

Les repères limite du politique

Le permis et le défendu (ou interdit)

Le don

La transmission

Le renoncement

L'autorité

L'altérité

La reconnaissance

Le rapport à autrui

La réciprocité

L'identité

Quelques programmes des principaux candidat(e)s

Le processus du vote et le choix du ou de la candidat(e) par l'électeur ou l'électrice

Le processus du vote

Le choix, la décision de l'électeur ou de l'électrice au premier et au deuxième tour

Des espérances pour l'avenir dans une société française mieux référée au politique commun

La fin du présidentielisme et la constitution d'une institution présidentielle conforme, autant que possible, au politique commun

Des modes de communication des citoyens et citoyennes avec le Parlement et l'exécutif

Conclusion

INTRODUCTION

L'élection présidentielle de 2017 en France s'inscrit dans le processus républicain, juridique et politique, de l'institution, depuis 1870, de la présidence de la République. Tous les sept ans, de 1870 à 2005, mise à part l'interruption de 1940 à 1946, puis tous les cinq ans, de 2005 à 2017, le président de la République est renouvelé, d'abord, jusqu'en 1962, par le Parlement - Assemblée Nationale et Sénat réunis à Versailles -, puis, à partir de 1962 et des résultats du référendum à cette date, par élection au suffrage universel. Juridiquement et politiquement au sens de la politique, on ne peut rien dire de plus sur cette élection. Elle a été précédée, en 1958, par le vote au Parlement d'une nouvelle Constitution qui renforçait les pouvoirs quasiment inexistantes du président. Elle s'accompagne d'un droit électoral, au double sens du terme droit, le droit de voter pour chaque individu(e), selon le droit qui fixe âge, nationalité, lieu, procédure du vote sous la forme du vote à bulletin secret, etc.

Où se situe aujourd'hui le débat à chaque fois engagé, lors de l'élection présidentielle, entre les partis et leurs candidats, entre les candidats et les électeurs et électrices ? Pour les partis et les candidats, il se situe dans la politique, c'est-à-dire, selon moi, dans ce temps et cet espace qu'électeurs et électrices se donnent en le créant à chaque fois qu'ils/elles votent à des élections, pour mettre en place, à distance d'eux-mêmes et d'elles-mêmes, leurs représentant(e)s. Ceux-ci, celles-ci ont à réaliser ce qu'électeurs et électrices entendent voir advenir. De quelle manière ? Le social, le culturel, l'économique, *le* politique *donne* à la politique; *La* politique *donne* au social, au culturel, à l'économique, au politique. Je définis ces quatre termes : social, culturel, économique et politique comme les principales dimensions dans le champ social et politique de toutes les sociétés humaines. Les sociétés, les ensembles humains ont, partout et toujours, a minima, ces dimensions. Ce qui caractérise une société, c'est la spécificité imaginaire, symbolique et réelle de son rapport social et politique global, celui que se donnent entre elles ses entités divisées: classes, groupes, individu(e)s.

Pour la société française, en quoi et pourquoi l'élection présidentielle de 2017 donne lieu à débat, soulève problèmes et interrogations, affronte partis, syndicats, classes, catégories sociales, groupes sociaux et individu(e)s ? Si, institutionnellement, elle est établie, si ce sont bien des

électeurs et des électrices qui ont produit l'institution présidentielle en 1958 et en 1962 et si ce sont des électeurs et électrices qui la renouvellent dans son contenu humain, mais aussi dans le ou les sens qu'ils/elles peuvent lui donner, où est le débat ? Où sont les problèmes ?

Dès le titre, je dis « illusion » et j'ajoute ici « danger ». Mais pourquoi ? Où se situent les illusions de l'électorat ? Où peut apparaître le danger ?

Je fais référence à l'histoire contemporaine, immédiate. La déception des uns et des autres, du côté de ce qui est appelé la droite comme du côté de ce qui est appelé la gauche, apparaît et devient la cause des illusions qui, elles-mêmes, risquent d'entraîner vers le danger qui se profile. Déception des travailleurs et des travailleuses devant le non-respect du droit du Travail et du droit au travail, devant les conditions de leur activité au travail ; déception devant la modicité de leurs salaires accompagnée d'un chômage qui les prive à la fois de ce salaire et de leur activité au travail ; chômage allant jusqu'à atteindre des cadres provenant du haut de la classe moyenne ; déception de toute la population allant des sans abri et des exilés dont les droits sont mal reconnus aux individu(e)s et groupes mal rétribué(e)s, à ceux et celles ouvriers(ères), paysan(ne)s, artisan(e)s et petit(e)s commerçant(e)s, cadres moyens du milieu de la classe moyenne, membres de professions libérales du haut de la classe moyenne et proches de la bourgeoisie, accablés d'impôts et surtout de taxes, bloqué(e)s dans leur désir de se promouvoir eux/elles-mêmes et leurs enfants ; déception des membres des différentes catégories de la bourgeoisie, celles administrative, foncière, entrepreneuriale, financière, dont les individu(e)s et les groupes se perçoivent et sont perçus comme génétiquement programmés pour, dans une hiérarchie sociale peu mobile, devenir, par leurs mérites et leurs efforts, l'élite, tout comme des ouvrier(ères), des paysan(ne)s, de petit(e)s employé(e)s, par hasard génétiquement programmé(e)s, peuvent, par leurs mérites et leurs efforts, faire des études supérieures et/ou « réussir » financièrement. Leur déception est grande de n'être pas reconnu(e)s par les sans-abri, les précaires, les ouvrier(ère), les petit(e)s paysan(ne)s, les petit(e)s employé(e)s, les membres de professions libérales dans le haut de la classe moyenne ; déception d'être combattus trop souvent à coups de revendications salariales, économiques, culturelles, sociales, politiques au sens du politique et de la politique. La bourgeoisie entrepreneuriale, en accointance avec la bourgeoisie financière, ne peut qu'être déçue par les consommateurs et consommatrices révolté(e)s. Déçue également devant des enseigné(e)s et des enseignant(e)s revendicateurs(trices) ou passif(ve)s et résigné(e)s face aux choix nationaux et internationaux que

les bourgeoisies estiment nécessaires pour faire fonctionner dogmatiquement la loi de l'offre et de la demande, et, plus largement, la spéculation financière.

Car c'est par le dogme de la loi de l'offre et de la demande et par celui de la spéculation financière qu'au cours des générations, elles bâtissent le paradis sur terre auquel peuvent accéder quelques-un(e)s. Mais, selon tout bourgeois libéral-économique, gardien non seulement du sérail, mais de la cité, la loi de l'offre et de la demande et la spéculation profitent à toutes celles et à tous ceux qui, n'entrant pas dans le paradis sur terre, sont néanmoins membres de la cité.

A chaque déception correspond une illusion, une fiction. Illusion des sans-abri dé-socialisés, des exilés, d'avoir un jour une vie sociale et économique assurée au-delà de la subsistance (boire, manger, dormir) ; illusion des précaires d'être reconnu(e)s comme créateur(trice)s et comme producteurs(trice)s dans leur précarité et, si possible, de retrouver une activité, pas seulement pour se nourrir et se loger, eux, elles et leur famille chaque jour, mais pour vivre socialement ; illusion des ouvrier(ère)s OS fixé(e)s, pour toute leur vie, au SMIC (en France) ou au-dessous du SMIC (salaires ou minimas sociaux à 400 euros), de vivre simplement et autrement que, à tout point de vue, dans la grande pauvreté ; illusion des ouvrier(ère)s OP de parvenir, sans économies acharnées, à promouvoir leurs enfants par l'instruction, lorsque ceux-ci le désirent, et de leur assurer, autant que possible, une activité qui leur plaise ; illusion des petit(e)s employé(e)s au SMIC, certes de monter en grade et de pouvoir augmenter leur salaire, mais aussi de trouver, dans leur activité administrative privée ou publique et, par ailleurs, dans leur vie sociale, du plaisir à vivre ; illusion des petit(e)s paysan(ne)s productivistes endetté(e)s ou non productivistes appauvri(e)s de retrouver ou de garder leur métier ; illusion des cadres moyens du privé et du public, des petit(e)s commerçant(e)s et artisan(e)s, des employé(e) du sanitaire et de l'hospitalier d'être considéré(e)s comme nécessaires, et non comme des numéros, dans leurs institutions ; enfin, pour une partie des individu(e)s et des groupes de catégories bourgeoises, illusion d'une réconciliation possible avec celles et ceux que, par le libéralisme économique devenu un dogme et une psychologie (aux dires de François Hollande), sont maintenu(e)s à la plus grande distance possible d'eux et d'elles, membres de catégories bourgeoises, et tenu(e)s en lisières par une arrogance courtoise ou non courtoise voulue.

Telles sont, selon moi, les illusions principales de l'électorat (en partie virtuel : les sans-abris et les exilés, environ 140 000 personnes, ne votent pas, aujourd'hui, en France).

Mais où est et quel est le danger ? Est-il dans l'occasion de manifester aux partis politiques, à leurs candidats, au personnel politique (ministres, hauts-fonctionnaires) leurs déceptions ? La croissance annoncée et la ponction, pendant deux ans, de 75% des revenus au-dessus de un million d'euros par an, slogans du libéralisme économique assorti de social-démocratie, deux mesures-phares proclamée en 2012, ne demeurent guère à l'ordre du jour. Nul n'oserait certes, à droite ou à gauche, contester la nécessité d'une croissance continue, créatrice, à coup sûr, de l'emploi pour tous et toutes. En revanche la ponction sur les revenus supérieurs à un million d'euros par an, pourtant limitée à deux ans, a été « retoquée » par le Conseil d'Etat et ne semble pas figurer dans les programmes des candidats, à droite (ce qui se comprend) comme à gauche (ce qui se comprend moins), ni à l'extrême droite, ni à l'extrême-gauche, sans qu'on sache pourquoi. Il y a déception à droite et à gauche par rapport à la croissance trop basse, il n'y a déception, ni à droite ni à gauche, à propos de l'échec de la ponction sur les revenus très élevés. A droite, à mon avis, parce que les vrais possesseurs de l'économie n'y ont jamais cru, et ne se sont fait aucune illusion sur la manière de s'en protéger, c'était déjà fait par délocalisations et exportations des capitaux ailleurs. A gauche, parce que socialistes gouvernementaux, socialistes frondeurs et socialistes d'extrême-gauche n'ont pas cru possible - à juste titre - l'appauvrissement des riches - bien que, entre 1945 et 1975, il ait été quelque peu pratiqué (Cf. Piketty) en France et aux Etats-Unis, mais c'était, comme diraient P. Bitoun et Y. Dupont, pendant les Trente Glorieuses et non pendant les Quarante Honteuses. Aujourd'hui, la gauche frondeuse et l'extrême gauche ne peuvent se faire, sur ce point, aucune illusion.

Demeurent les déceptions évoquées dans les programmes des candidats, mais aussi les déceptions et illusions des électeurs et électrices ; elles se manifestent dans les intentions de vote. Les déceptions sont à transformer en illusions durables, peut-être plus ou moins réalisables, de part et d'autre, à droite et à gauche.

Le danger par rapport à l'électorat, quand il y a déception et illusion, serait de penser que le solide, le pas cher et le tape à l'œil sont à choisir, pour compenser les déceptions et revenir à des illusions durables et réalisables.

Le solide n'est pas cher, mais, s'il ne s'accompagne pas du tape à l'œil, il est plus difficile de le rendre attrayant. Commençons par le bas : les clochard(e)s : ils/elles sont sur leur banc ou à l'hôpital. Rien à faire de plus pour eux/elles : les maintenir là où ils/elles sont. Les sans-abri : leur assurer la stricte subsistance ; comme pour les chiens, manger, boire et dormir même en plein air et par temps froids, Les précaires : chômeur(euse)s permanent(e)s, ou chômeur(euse)s provisoires, ou chômeur(euse)s entre deux emplois. Les chômeur(euse)s permanent(e)s ont l'allocation chômage, puis les minimas sociaux - qui équivalent à un revenu universel, dit le candidat de la gauche libérale économique -. Pour les chômeur(euse)s provisoires ou ceux/celles entre deux emplois, l'allocation chômage. Les ouvrier(ère)s OS : non programmés génétiquement pour être ouvrier(ère)s OP. Les maintenir à leur place, au SMIC grand maximum. Ne pas écouter ceux ou celles qui se syndicalisent, ne pas écouter les syndicats qui les défendent. Les ouvrier(ère)s OP : ils/elles sont méritants, à la différence des OS, mais insuffisamment instruits et sans compétences. Quelques-un(e)s sont génétiquement programmés et quittent la classe ouvrière. Pour les autres, les maintenir à leur place au-dessus des ouvrier(ère)s OS. Ne pas trop améliorer leur salaire : 1800 euros, ça suffit. Les petit(e)s employé(e)s : le SMIC et quelques primes, par exemple le treizième mois, pour les administratif(ve)s, pendant toute leur vie. Les paysan(ne)s : s'ils/elles sont productivistes, les encourager avec les crédits de l'Europe et par des prêts bancaires ; s'ils ne sont pas productivistes ou s'ils échouent dans le productivisme en s'endettant, les laisser tomber. Ne pas parler de leurs suicides, pas plus que de ceux d'employé(e)s à France-Télécoms. Les petit(e)s commerçant(e)s, artisan(e)s : en voie de disparition. Ne pas les faire trop réapparaître, sauf pour le tourisme et le folklore. Les cadres moyens du privé et du public, les professions libérales dans le haut de la classe moyenne : leur reconnaître un statut obtenu par des études supérieures ou une formation dite de bon niveau, mais sans plus ; qu'ils ne se poussent pas trop haut et trop vite, sauf exception. La bourgeoisie administrative : elle est indispensable, la maintenir. Elle est programmée génétiquement, a des aptitudes innées, elle est méritante et ses membres manifestent leurs efforts. C'est l'individu(e) qui prime. Il/elle « réussit », si il/elle monte dans la hiérarchie administrative, il/elle ne « réussit » pas, si il/elle stagne à une étape, sans parvenir à la franchir. L'Université en est un exemple emblématique. La bourgeoisie foncière : elle vit de ses biens quand elle le peut encore : terres, immeubles, possessions diverses. On peut la critiquer, à gauche, pas trop à droite et individu(e) par individu(e). On ne peut pas

remettre en cause, ni à gauche, ni à droite, le fait qu'elle constitue une élite. La bourgeoisie entrepreneuriale : ne pas oublier qu'il y a un capitalisme sauvage et un capitalisme civilisé. Le capitalisme sauvage, ce sont les entreprises privées ou publiques mal gérées, non concurrentielles au maximum, dont le profit est insuffisant pour rémunérer, dans des proportions « rationnelles », leur personnel (ouvrier(ère)s, employé(e)s), mais surtout leurs actionnaires et leurs managers. Le capitalisme civilisé, c'est la grande entreprise familiale, ou celle, anonyme, portant comme nom un sigle, à multiples branches et filiales, à multiples sous-traitants. Elles contribuent, l'une et l'autre, à améliorer l'emploi en faisant travailler beaucoup de monde. Elles produisent des services ou des marchandises. Elles font consommer. Pour elles, ce sont les consommateurs(trices) qui comptent. Les travailleurs et travailleuses qui sont derrière chaque consommateur ou consommatrice ne sont là que pour obtenir un profit qui permet l'investissement, le réinvestissement, mais aussi et surtout, aujourd'hui, la spéculation financière. Comment, même à l'extrême gauche, envisager la disparition la suppression de l'entreprise ? Tout au plus peut être envisagé sa transformation radicale. Les petites entreprises sont dans l'artisanat, mais ne comptent guère dans le capitalisme ni sauvage, ni civilisé. Les moyennes entreprises ne comptent que si ce qu'elles produisent a de l'importance pour les grandes entreprises (outils, techniques, etc.). Elles sont reconnues différemment et difficilement, autant par la droite que par la gauche. Quant à la bourgeoisie et à l'oligarchie financières, ce sont la finance et la spéculation qui les intéressent. Dans le capitalisme civilisé, elle amènerait, au fur et mesure, le libéralisme économique à se « civiliser » lui-même. C'est au moins désormais l'espoir de la gauche libérale économique et sociale-démocrate en France.

Mon hypothèse est que, dans le moyen terme, en France, le solide, le pas cher et le tape l'œil, défendu principalement par la droite conservatrice et par l'extrême droite avec des variantes importantes de l'une à l'autre, va glisser vers la droite républicaine et le Centre et, peu à peu, vers la gauche libérale démocratique et sociale-démocrate. Tant que les institutions démocratiques, même en démocratie oligarchique, tiennent le coup, politiquement au sens de politique le Front de gauche (le PC, les trotskystes, les anarchistes et la gauche « frondeuse », (dans laquelle je me reconnais, au moins en partie, comme citoyen), vont se battre contre le glissement de l'extrême droite vers la droite conservatrice, puis vers la droite républicaine et le Centre, enfin vers la gauche libérale économique et sociale-démocrate. Cette dernière n'est pas encore prête à accueillir ce glissement,

en devenant réellement la « deuxième droite ». En grossissant à la loupe, dans l'élection présidentielle de 2017 en France c'est néanmoins réellement ce qui est en cours de réalisation. L'élection de la candidate de l'extrême droite à la présidence de la République n'est pas exclue, même si elle n'est pas assurée. Si la candidate de l'extrême droite ne passe pas à la présidentielle, les législatives, en juin 2017, peuvent donner à l'extrême droite, suffisamment de députés pour empêcher le fonctionnement du système démocratique. C'est donc dès le premier tour des présidentielles que va se jouer l'avenir.

Cette élection présidentielle porte en elle, pour l'avenir proche, telle qu'elle est conçue pour renouveler le président dans la fonction présidentielle, un autre danger, Cette fonction présidentielle n'a pas été modifiée dans la Constitution. Elle risque de favoriser le glissement de l'extrême droite vers la droite conservatrice, puis vers la droite républicaine et le centre, enfin vers la gauche libérale économique et sociale-démocrate. Le solide, le pas cher et le tape à l'œil tel que j'ai tenté de le caractériser, et tel qu'il est non seulement à droite, mais plus obscurément à gauche et, invisiblement, en chacun d'entre nous, risque de rendre difficile, sinon impossible, pour certains et certaines, le choix électoral. Le présidentielisme actuel, qui attire les convoitises vers un tout-pouvoir, peut contribuer à augmenter la tendance à ce glissement de la droite vers la gauche. Le danger, le vrai danger, dans un avenir plus ou moins lointain, c'est, comme dit Alain Caillé, à plus ou moins long feu, un totalitarisme parcellitaire c'est-à-dire un individu + un individu + un individu..., formant une communauté près d'une autre communauté alliée ou opposée à elle. Autrement dit un commencement de dissolution - à mon avis irréalisable complètement, mais dommageable, pour tous et pour chacun, dans le temps et l'espace - des rapports et des liens sociaux et politiques au sens du politique.

En me concentrant sur l'actualité de la future élection présidentielle, sur ce que produit son annonce, celle des primaires, avec les résultats de la primaire de droite et ceux de la primaire gauche, je voudrais, en quatre temps, dresser l'état des lieux actuel, comparer au politique tel que je l'ai défini et à certains de ses éléments (dits repères limite) les programmes des principaux candidats, cerner le processus électoral et le moment/mouvement du choix et de la décision, autrement dit du vote, enfin, si, contre le danger réel du glissement de l'extrême droite à la droite et de la droite à la gauche, une union stratégique et tactique se fait d'abord à gauche, puis si nécessaire, avec la droite républicaine et la droite conservatrice, pour vaincre la candidate d'extrême droite, ouvrir quelque espoir pour l'avenir

aussitôt après les élections, en rénovant la fonction présidentielle et en établissant des modes de communications entre les citoyens en groupe et/ou individuellement, avec la représentation nationale et l'exécutif.

Esquisse de l'état des lieux

Je voudrais tenter de présenter actuellement le politique et la politique à travers le social, le culturel et l'économique. Sans entrer dans le détail, il me semble possible de caractériser l'état des lieux actuel en France à travers les dimensions présentes toujours et partout dans les sociétés humaines.

Le politique et la politique par rapport au social, au culturel, à l'économique

Le politique par rapport au social

C'est probablement ce qui paraît le moins visiblement. On a plus coutume d'associer la politique et le politique, par exemple la Constitution et les droits de l'homme qui sont une partie du politique dans la politique. Parler du rapport entre le politique et le social, c'est d'abord parler du droit et des droits, par exemple du droit des travailleurs et des travailleuses et du droit au travail. Du point de vue électoral, les choses sont plus compliquées. En effet, si on veut faire le point sur ce qui du social réfère au politique, et sur ce qui du politique réfère au social, on est renvoyé aux classes sociales et aux catégories sociales. Le droit du Travail et le droit au travail sont, en principe, les mêmes pour ces classes et ces catégories dans la vie quotidienne. Ce que travailleurs et travailleuses persistent à différencier, ce sont des éléments du politique devant être communs à toutes les entreprises, mais, en fait, privilégiés, dans les entreprises, pour certaines classes et catégories sociales. Il semble bien qu'aujourd'hui, les classes et les catégories sociales y compris les catégories transversales (âge, sexe, etc.) en France, au moins celles dans lesquelles la solidarité sociale des groupes et des individu(e)s est faible, se perçoivent et sont perçus par elles-mêmes, non pas tant désormais comme exclues des droits et du droit, mais comme si droit et droits étaient réservés en priorité aux classes, catégories sociales, groupes du haut de la classe moyenne et de la bourgeoisie. Leurs membres, munis de soi-disant aptitudes innées, sont capables, par le mérite et par l'effort, si leurs groupes et individu(e)s le désirent, de s'élever dans la hiérarchie sociale et professionnelle. Les classes et catégories sociales ouvrières et du bas de la classe moyenne, dont certain(e)s de leurs

membres sont muni(e)s des aptitudes innées, sont capables d'accéder aux catégories du haut de la classe moyenne et à la bourgeoisie. Mais, dans l'ensemble, leurs membres n'ont pas, au même degré que celles et ceux issu(e)s du haut de la classe moyenne et de la bourgeoisie, pour accéder aux droits et au droit, les aptitudes innées, les possibilités de savoirs et de compétences des précédents.

Si un ouvrier ou une ouvrière cherche à se situer lui-même ou elle-même, (avant de voter à la présidentielle, au premier et au second tour, pour l'un ou l'autre des candidat(e)s), comment peut-il/elle se définir ? Il/elle se définit certes, dans sa vie quotidienne, si il/elle est ouvrier ou ouvrière OS au travail, par sa famille, ses camarades, la cité où il/elle vit, les rapports et liens sociaux qu'il/elle a avec ses proches, ses copains et copines en général de la même classe et de la même catégorie sociale que lui/elle, qu'il soit homme ouvrier ou femme ouvrière OS. Plus largement, il/elle se définit par ceux et celles qui sont ses compagnons et ses compagnes de vie quotidienne. Ce sont par exemple ceux et celles qui lui ont donné et lui donnent, ceux et celles de qui il/elle reçoit, ceux-et celles à qui il/elle rend. Ce sont aussi ceux/celles à qui il/elle donne. Le politique lui est donné par sa famille, par l'école, par ce qu'il/elle vit lui-même/elle-même, par ce qu'il/elle vit avec les autres, par la famille qu'il/elle crée, par sa profession. Il/elle sait que, comme tel, le don peut être un renoncement quotidien en temps, en espace, à des activités souhaitées. Mais il/elle sait aussi, sans savoir pourquoi, qu'il *doit* renoncer à un salaire qui pourrait dépasser le SMIC. Il/elle sait grosso modo ce qu'est le permis et le défendu ; la fraude, même légale est interdite, l'achat et la vente sont permis. Pour aller vite, je dirai qu'il/elle sait ce qu'est l'autorité et ne confond pas son autorité paternelle ou maternelle légitimant, parmi d'autres possibilités, ses pouvoirs, éventuellement de contrainte, sur ses enfants avec l'autorité-pouvoir de contrainte légitimant les pouvoirs de contrainte qu'il/elle subit dans son travail. J'ajoute à ces premiers éléments (repères limite) du politique l'altérité (qui est l'autre ?), la reconnaissance entre soi, le rapport à un autrui non connu, la réciprocité qui profile le don pour l'échange (donner, recevoir et rendre produisent les rapports et liens sociaux), l'identité, l'égalité, la liberté, la fraternité, la responsabilité et la justice. D'autres éléments du politique peuvent être perçus par lui/elle et en lui/elle. Tout cela, un(e) sans abri le sait, un(e) chômeur(euse) ouvrier(ère) OS ou OP, un(e) employé(e), un(e) paysan(ne) non productiviste (peut-être aussi productiviste, mais dans l'illégitimité), un(e) petit(e) commerçant(e), un(e) artisan(e). Si, aux individu(e)s et aux groupes de ces catégories sociales,

les candidat(e)s promettent la croissance et les emplois, ceux-ci/celles-ci peuvent situer les candidat(e)s, dans les rapports et liens sociaux, par rapport à eux-mêmes/elles-mêmes sans abri, ouvrier(ère)s, employé(e)s et par rapport à ce qu'ils sont. Ces candidat(e)s ont un statut, à mesurer, à estimer, quelque peu différent de celui des précédents.

Le politique, la politique et le social

Comment chaque individu(e), dans sa catégorie de classe, dans sa catégorie sociale et professionnelle, dans celle d'âge et de sexe, éventuellement de handicap (physique, mental) perçoit-il/elle les candidat(e)s en lice ? Certes, il/elle les perçoit dans leur propre catégorie de classe (ouvrière, bas de la classe moyenne, haut de la classe moyenne, bourgeoisie) par la différence politique au sens de la politique entre les partis de droite et les partis de gauche. Même ceux et celles qui s'intéressent le moins à la politique savent quel parti se situe à l'extrême droite et qu'il y a aussi une extrême gauche. Ils savent qu'il y a, à droite et à gauche, un ou des partis appelé(s) à conquérir le pouvoir politique.

La politique, le social, le culturel

Mais, dans le social, dans les petits groupes et pour les individu(e)s, dans toutes les catégories sociales de la bourgeoisie, du haut et du bas de la classe moyenne et de la classe ouvrière, il y a aussi, au moins pour la présidentielle, une perception culturelle, au sens anthropologique du terme: mœurs et manières, des candidat(e)s en lice. Cette perception est soigneusement entretenue, pour tous et toutes, par les médias. Ils présentent par images ou par écrits les candidat(e)s. Mais l'inverse n'est pas vrai. Les candidat(e)s, pour la plupart issu(e)s du haut de la classe moyenne et de la bourgeoisie, perçoivent les futurs électeurs et électrices comme favorables ou défavorables collectivement à tel parti de la droite ou de la gauche auquel eux/elles candidat(e)s appartiennent. A droite seront réputés plus proches du candidat de la droite conservatrice les électeurs et électrices qui combattent le « mariage pour tous ». A gauche seront réputés proches du candidat de la gauche libérale économique et sociale-démocrate des électeurs et électrices culturellement situés, au moins pour une partie d'entre eux et elles, dans le haut, le milieu, le bas de la classe moyenne. Seront supposés favorables au candidat de la gauche « frondeuse » ou à celui de l'extrême gauche des électeurs et électrices culturellement situés dans l'autre partie de la classe moyenne et dans une partie de la classe ouvrière. L'autre partie de la classe ouvrière peut voter pour l'ex-

trême droite, non pour des motifs en soi politiques au sens de la politique, mais parce que la gauche, quelles que soient ses divisions partisans, est supposée, lorsqu'elle détient le pouvoir politique, améliorer l'emploi, les salaires et les conditions de travail. Ce qui n'est pas attendu de la droite. Or il semble que, cette condition, la gauche ne l'ait pas remplie. L'extrême droite, qui n'a pas été au pouvoir depuis 1944, est supposée, en ces domaines, par la voix de sa candidate, créer la surprise, dans la mesure où ses leaders s'annoncent à la fois comme conservateurs et populistes. Chez les candidat(e)s, le social et le culturel des électeurs et électrices ne sont pas réellement pris en compte. Pourtant comme on le verra, le processus du vote, le choix et la décision sont influencés par les familles, les petits groupes sociaux, les associations, etc. Les candidat(es) semblent l'ignorer.

La droite et la gauche

A considérer la grande division droite/gauche qui, en France comme dans d'autres pays, caractérise la politique depuis la Révolution, il semble que, du côté de la droite, il y a assez peu de changements visibles depuis l'après-de Gaulle. Le Centre ou UDF est le nouveau nom de ceux qu'on appelait autrefois les Indépendants. Le parti Les Républicains (LR), ex-UMP, RPR, UNR occupe la même place à droite sur l'échiquier politique et, à part les « souverainistes » qui, comme petits partis, se rallient à lui à l'élection présidentielle, ne s'est pas modifié dans ses alliances et dans sa position.

Le politique et l'économique

Mais, alors que les électeurs et électrices - et la démonstration pourrait être faite aussi dans le haut de la classe moyenne et dans certaines catégories de la bourgeoisie - prennent en compte le politique, le social, le culturel, c'est la dimension économique qui prévaut dans le discours des candidats de la droite et de la gauche libérale-économiques, avec la référence, dans leur visée économique, à l'antérieur et à l'actuel. Autrement dit, chez les candidats actuels de droite ou de gauche, mis à part les écologistes qui ont un poids réel au niveau social et politique au sens du politique, mais peu de poids au niveau de la politique, et à l'exception de la gauche « frondeuse » et de l'extrême gauche, c'est le libéralisme économique soit à droite orienté vers le conservatisme ou vers le « républicanisme », soit à gauche vers la social-démocratie, qui domine dans les discours et les programmes. Si les électeurs et électrices de gauche et de droite semblent bien percevoir, chez les candidat(e)s, y compris dans leurs hésitations, les

plaçant sur la frange de la droite et de la gauche, à voter pour l'un ou l'autre, et si les raisons qu'ils donnent de leur choix semblent tenir compte de leur propre position politique au sens du politique, de leur propre position sociale, culturelle, économique et politique au sens de la politique, les candidat(e)s, eux et elles, ne retiennent des électeurs et électrices, en allant faire des meetings ou en multipliant les réunions, que la fonction économique de ceux et de celles qui peuvent leur être favorables ou défavorables ou qui hésitent, soit entre s'abstenir ou voter, soit entre voter pour l'un(e) ou voter pour l'autre. Le politique, pour les individu(e)s et les groupes des classes et catégories sociales, est le même, aussi bien dans des catégories sociales situées à droite que dans certaines situées à gauche (les ouvrier(ère)s). Il y a une *distance-séparation*, une sorte de *non communication* réelle entre les élites notamment politiques et les groupes et individu(e)s des classes et catégories dominées. La thèse est difficilement défendable pour les catégories du haut de la classe moyenne ou pour celles de la bourgeoisie. Pour les catégories du bas de la classe moyenne, elle ne l'est que partiellement. Les individu(e)s et les groupes de ces catégories du bas de la classe moyenne (les petit(e)s employé(e)s) partagent très souvent avec celles et ceux du haut de la classe moyenne et de la bourgeoisie l'idéologie des aptitudes innées fondatrice, à la base, des élites. Lorsqu'un un(e) individu(e) « réussit », son désir personnel, le désir collectif que le petit groupe a pu se forger n'intervient guère, pour la plupart, dans sa « réussite ». Ce sont ses aptitudes, ses mérites et ses efforts qui le/la placent dans les élites. En revanche, chez les candidat(e)s, l'invocation perpétuelle, à droite comme à gauche, aux « Françaises, Français », le recours à un nationalisme modéré viennent effacer, sous un signifiant réducteur, le politique, le social, le culturel des électeurs et électrices.

La perception des électeurs et des électrices par les candidat(e)s crée distance et face à face, alors que ce sont précisément les électeurs et les électrices qui, là où ils/elles sont et tel(le)s qu'il/elles sont, ont à cœur de mesurer la distance qui est à mettre entre le politique et eux/elles-mêmes, et, à la présidentielle, celle que, selon la Constitution, le droit, les droits, selon les morales et les éthiques, les idéologies à combattre et selon les repères-limites, ils/elles ont à mettre entre le/la candidat(e) à choisir et eux/elles-mêmes. C'est bien la nature de cette distance qui est, à chaque élection, à percevoir par eux et elles. Ce sont, chez les candidat(e)s, eux et elles électeurs et électrices qui ont à la créer. Le recours, par les candidat(e)s à l'économie prépondérante renforce cette impression de vide du côté de l'électeur et de l'électrice, entre lui ou elle et le ou la can-

didat(e). Aux législatives le vide se creuse, à mon avis, de l'absence de vraies délibérations citoyennes institutionnalisées politiquement, au sens du politique, du côté de l'électorat lorsqu'il élit ses représentants. Sitôt élus, ceux-ci perdent la relation politique, au sens de la politique, avec le politique, le social, le culturel, mais non avec l'économique toujours prépondérant, Ils deviennent et demeurent des « hommes(, des femmes politiques » au sens de la politique.

Le discours et le programme de l'extrême droite ont apparemment subi un vernissage pseudo-démocratique qui semble attirer vers elle plus d'électeurs et électrices qu'elle n'en a eu auparavant. Autrement dit, si le candidat de gauche est éliminé au premier tour, celui de la droite peut se trouver en danger de n'être pas choisi, face à la leader de l'extrême droite qui, elle, pourrait l'être. Il va de soi qu'en l'occurrence tout dépendrait de la position de la gauche. Or, rien ne permet de penser jusqu'à maintenant qu'elle s'unirait, comme en 2002, pour faire barrage à l'extrême droite. Brièvement, je vais tenter d'analyser les illusions de la gauche face à elle-même, puis l'opposition de la droite à la gauche comprenant le Président de la République et le Premier ministre. Les « frondeurs » n'y retrouvent plus l'un des grands principes de la gauche : son refus du libéralisme économique et du capitalisme. Les écologistes, qu'ils soient gouvernementaux ou non gouvernementaux, ont fait apparaître, quant à l'environnement, les réformes qu'ils souhaitent ; une agriculture moins productiviste, une industrie moins polluante etc. Enfin, le Front de gauche et l'extrême gauche, s'ils se doutaient que le président de la République et le gouvernement devraient, pour gouverner, donner des gages à la droite classique libérale économique, ne s'attendaient pas sans doute à ce que soient affirmées et affichées directement des mesures libérales économiques - même mâtinées de social-démocratie - faussant le Travail et l'économie. La droite a ses propres divisions, entre libéraux économiques, conservateurs et libéraux économiques pragmatistes, utilitaristes, y compris au Centre

Les illusions de la gauche face à elle-même

Je me place ici, non du point de vue de l'élection présidentielle, mais de celui des partis, de leurs membres et de leurs leaders. Il semble que l'espoir de ceux et celles qui sont classé(e)s parmi les « frondeurs », celui des « écologistes » (eux-mêmes divisés en gouvernementaux et non gouvernementaux), enfin celui de l'extrême gauche, a été déçu par la politique de la gauche classique, libérale économique et social-démocrate qui, par le

pouvoir politique, a imposé des mesures entérinées le plus souvent (mis à part les « frondeurs et l'extrême gauche) par le Parlement.

L'opposition de la droite classique libérale économique à la gauche libérale économique et social-démocrate.

Elle ne peut être totale, puisque la politique de la gauche s'affiche, en partie, libérale économique comme le fut celle de la droite antérieurement. Mais cette opposition est néanmoins massive vis à vis de toutes les décisions, lois et réformes faites ou approuvées pendant le dernier quinquennat, celui de François Hollande, opposition, par exemple à et refus, par une partie de l'opinion publique de gauche, de la loi El Komeri, loi qui avait été imposée par le pouvoir politique.

L'opposition de la droite conservatrice s'est manifestée également vis à vis d'une réforme sociale - l'une des rares menée jusqu'au bout - concernant ce qu'on a appelé improprement le « mariage pour tous », aussi à propos de la PMA (Protection Maternelle Assistée) désormais reconnue par la loi. Il ne semble pas que la droite classique se soit associée à cette opposition. Il va de soi que les prises de distance, les refus des « frondeurs » et de l'extrême gauche vis à vis des mesures libérales économiques trop poussées, trop favorables à la droite, imposées à la gauche parlementaire par le président de la République et le Premier ministre, ne peuvent s'équivaloir, dans les discours et les programmes, tant au niveau des promesses en l'air que de celles à réaliser - 500 000 fonctionnaires à supprimer -, à la volonté de la droite républicaine, de la droite conservatrice et de l'extrême droite de faire de l'économie un instrument global et de l'économie une psychologie.

Si le droit, les droits, les morales et les éthiques, les idéologies à combattre, les repères-limites sont de même nature politique au sens du politique, le droit, par exemple, n'est pas vécu et manifesté de la même manière dans les catégories sociales, selon qu'il s'individualise, s'intériorise au moi ou se collectivise dans des petits groupes, voire dans les classes. De la même manière, les repères-limites (le don, le permis/défendu, la transmission, le renoncement, l'autorité, l'altérité, etc.) se manifestent avec des variantes culturelles, non seulement dans des catégories sociales, mais selon des régions, des villes. La non-communication et la prépondérance de l'économie et de l'économie font franchir aux individu(e)s et aux groupes un seuil dangereux, guère visible. Une constante de ce franchissement, le signe du danger, est la montée, dans l'électorat de droite et de gauche, de l'extrême droite. Elle s'est manifestée d'abord dans des élec-

tions municipales, mais c'est en 2002 qu'elle a paru menaçante, lorsque, le candidat de la gauche ayant été éliminé au premier tour, le candidat de la droite s'est retrouvé en face au candidat de l'extrême droite. L'« union sacrée » de tous les partis a réduit ce dernier, à la présidentielle, à un petit score (12%). Depuis cette date, la montée de l'extrême droite, guère visible, s'est faite plus visible par la mise à l'écart de son leader remplacé par un leader qui, désormais, « démocratise » apparemment son discours et son programme.

L'homme unique

J'ébauche seulement ici la question qui se pose, à mon avis, à propos du présidentielisme. La Constitution de 1958 a donné, en France, au président de la République, à la fois l'autorité et le pouvoir politiques, faisant disparaître celle qui aurait dû être l'autorité du Premier ministre et l'empêchant ainsi, par cette autorité que lui aurait donnée le président, et par sa fonction propre, de légitimer ses pouvoirs de Premier ministre. Dès maintenant, il faut noter que ce présidentielisme tel qu'il est - certes préférable au président-soliveau ou inaugurateur de chrysanthèmes de la III^e et de la IV^e Républiques - fixe sur un seul homme, l'homme unique, l'attention des citoyens et citoyennes, des commentateurs de presse et de télévision, des membres de partis et de ceux et celles, électeurs et électrices, soutiens institutionnels, voire membres du personnel gouvernemental. On ne peut contester qu'il soit politiquement préférable de l'accréditer par le suffrage universel (depuis 1962). Mais l'autorité-pouvoir du président de la République, se légitimant comme monopole de la violence physique, n'est pas même limitée par le Parlement, puisque son Premier ministre peut, sur commandement de président, recourir à l'article 49/3, pour imposer ses décisions. Je ne conteste pas la nécessité probable, en certains cas, du recours à l'article 49/3 qui existait déjà sous la IV^e République sous la forme d'ordonnances. Mais je conteste le fait qu'un seul homme, sur lequel l'attention de tous et de toutes est fixée, complète son autorité-pouvoir, déjà peu limitée par le Parlement, par un instrument qui lui permet de passer outre aux choix possibles du pouvoir législatif. Mais c'est surtout cette souveraineté restrictive d'une unité présidentielle *fétichisée* qui me paraît dangereuse. On peut imaginer ce qui se passerait si le leader d'extrême droite devenait présidente. Plus ou moins soutenue, c'est à dire rarement désavouée par la droite conservatrice, elle pourrait exercer son autorité-pouvoir dans une démocratie devenue par elle despotique, autrement dit quasi inexistante. Une réelle opposition, voire un combat de la droite ré-

publicaine, de la gauche classique, de la gauche »frondeuse », de l'extrême gauche et des citoyens et citoyennes de droite et de gauche seraient dès lors peu probables. L'unicité critique sur la présidente continuerait à susciter la fixation de tous et de toutes, y compris des opposant(e)s, sur le personnage en place. On pourrait craindre que des institutions, comme, par exemple, la police, dont 56% des électeurs et électrices votent pour l'extrême droite, ne cèdent facilement à ses injonctions, et ne sollicitent, par « appels du pied » même sans réciprocité, le soutien de la droite conservatrice. il s'agirait, tout au plus, de la part de l'extrême droite, une fois au pouvoir, de se ménager son appui

Le problème à retenir, du point de vue des formes dangereuses que prend la procédure de l'élection présidentielle, est que, pour la première fois, la droite conservatrice accepte à cette élection les voix des partisans de l'extrême droite, ce qui ne veut pas dire que le candidat conservateur soit proche d'elle. Néanmoins il ne renvoie pas de ses meetings les opposants et opposantes au « mariage pur tous » qui se reconnaissent dans certaines de ses actions et, quelles que soient les circonstances, ne lui feront pas défaut. Je doute quand même que le leader conservateur, ancien député et ancien Premier ministre, en vienne, s'il était élu président, à transgresser délibérément les institutions démocratiques. Contrairement aux stéréotypes actuels, on peut douter que l'extrême droite hésite à le faire.

Les programmes de quelques candidat(e)s à l'élection présidentielle face aux repères limite du politique

La définition classique du politique est l'organisation de la cité. Mais cette définition ne rend pas compte d'une partie de ce qu'il y a de commun à tout(e)s les individu(e)s et les groupes des sociétés humaines, quelle que soit leur contextualisation culturelle, sociale, économique et politique au sens de la politique. D'autre part, elle ne rend pas compte de sa propre indétermination, qui est celle mise en évidence par la philosophie morale et politique et par le discours oral sur la société. Légalement, légitimement, socialement et politiquement au sens du politique, ce discours est commun à tous les humains, y compris à ceux et celles qui en transgressent les éléments constitutifs. Enfin, elle ne tient pas compte de la part de subjectivité collective et individuelle mise par les sociétés, leurs groupes et leurs individu(e)s dans ce qui leur est commun. Successivement, je voudrais mettre en place et en évidence quelques repères limite constitutifs du politique, au-delà du droit et des droits, des morales et des éthiques, des idéologies

à combattre, repères limite qui effectivement correspondent plus largement à la définition classique du politique comme organisation de la cité. Mais deux autres problèmes se posent à propos du politique, lorsqu'on rajoute au droit et aux droits les repères-imit. C'est celui de la morale et de l'éthique et celui des idéologies à combattre. La première (la morale) est individuelle et collective, la seconde (l'éthique) est toujours collective. Morale et éthique comportent en principe les valeurs reconnues par les citoyens et les citoyennes d'une société, par exemple, aux Etats-Unis, la primauté de l'individuel, en France la solidarité politique au sens du politique venue du solidarisme, doctrine officielle de la III^e République. Il n'y a pas de morale et d'éthique, de valeurs dans l'une (la morale) et dans l'autre (l'éthique) *sans référence au politique*, c'est-à-dire au droit, aux droits, aux idéologies à combattre, et aux repères limite qui s'y ajoutent et qui, je le répète, quelle que soit leur contextualisation sociale, culturelle, économique, politique au sens de la politique, sont communs à tous les humains. C'est sur ces repères-limites que je voudrais particulièrement insister, car, comme on le verra dans les programmes des candidat(e)s, ils sont souvent passés sous silence.

Il aurait fallu mieux connaître la contextualisation de ces repères-limites dans la société française actuelle. Je présenterai d'abord, en les définissant brièvement, ce que j'appelle, faute de mieux, des repères limite. Puis je tenterai de confronter à ces repères-limites les programmes de certains candidats à la présidentielle. Il aurait fallu le faire également pour les électeurs et électrices, dans chaque classe et catégorie sociale, y compris les catégories transversales (âge, sexe, etc). Mais, pour ce faire,, à part deux ouvrages, *La démocratie de l'abstention* et *Les sens du vote*, le matériau est quasiment inexistant. A chaque fois que cela sera possible, je puiserai des exemples dans ces deux ouvrages.

Les repères-limites dans le politique

Je ne retiens ici que les plus connus, dans leur légitimation et leur légitimité sociales et politiques, dans ou hors légalisation et légalité. Je ne suis pas d'accord avec Frédéric Lordon, lorsque, dans son ouvrage *Les affects du politique*, il confond légalité et légitimité. Les repères-limites, repères et limites, ne sont pas nécessairement connus consciemment et explicitement par des sociétés ou des ensembles humains - sauf dans l'entre-nous et encore -. Soit ils vont vers leur propre institution, soit ils peuvent aller vers leur propre disparition. Il s'agit du permis/défendu, de la transmission, du don (donner, recevoir et rendre ou donner et recevoir), du renon-

cement (appelé, dans les sociétés à religions politiques, sacrifice). J'appelle inauguraux ces repères limite sans lesquels ils n'y a pas, selon moi, de condition humaine. Ceux qui suivent supposent les précédents : l'autorité, l'altérité, la reconnaissance, le rapport à autrui, la réciprocité, l'identité, l'égalité, la liberté, la fraternité (ces trois derniers dits valeurs et devise de la république française, mais nul ne sait pourquoi ils sont limités à cette république), la responsabilité et la justice. Ces repères-limites, je le répète, ne sont nullement dogmatiques. Ils sont indéterminés, toujours questionnables et questionnés par les sciences humaines et sociales, tout particulièrement par la philosophie morale et politique. et par les individu(e)s et les groupes de toutes les sociétés humaines.

Le permis et le défendu (ou interdit)

Il semble aller de soi. Je ne peux pas avancer en marchant continûment sur les pieds de mon voisin. Type d'exemple qu'on peut multiplier à l'infini. Plus complexe est l'interdit de l'inceste. En s'en tenant à la parenté proche (père, mère, fils, fille, frère, sœur), dans le droit français, le législateur pénal ne sanctionne pas l'inceste entre adultes consentants. Il ne le sanctionne qu'en cas de débauche de mineur(e), où il entraîne une aggravation de la peine. C'est donc une légitimation et une légitimité sociales et politiques, au sens du politique, produites par les individu(e)s et les groupes eux-mêmes et elles-mêmes qui assurent, en France, les unions permises et les unions interdites. Les transgressions existent ; jusqu'à maintenant, elles n'ont pas mises en cause le fonctionnement du social par la confusion d'individu(e)s, de groupes, etc. Au plan du subjectif, le permis et l'interdit sont à structurer à part, dans le symbolique, l'imaginaire et le réel. Au plan de l'objectif, dans la vie courante, le passage à l'inceste entraîne des délégitimations, des illégitimations, des illégitimités, pour la plupart non sanctionnables pénalement, mais nuisibles à la vie en commun. Par exemple aider à rentabiliser privativement, par de l'argent public, un membre de sa famille n'est pas sanctionnable pénalement, mais délégitimant, illégitimant et illégitime socialement et politiquement.

Demeurent à analyser, dans leur contextualisation en France, le permis et l'interdit tels qu'ils sont effectivement légitimés, délégitimés, illégitimés socialement et politiquement. Il n'y a pas de permis et d'interdit sans don à l'autre ou à soi-même, individuellement et collectivement. Soit le donateur donne un don permis, soit il donne un don interdit. Soit le donataire accepte le don parce qu'il est permis, soit il le refuse parce qu'il est interdit. Le donataire peut aussi accepter un don interdit, il peut rendre un don in-

terdit. Dans ces cas, il est dans l'illégitimité sociale et politique au sens du politique.

Du point de vue électoral, le permis et l'interdit semblent fixés très strictement par la loi, selon, notamment, l'âge, le domicile, les circonscriptions, etc. C'est à un autre niveau, celui du social, du culturel, de l'économique, de la politique que peut se poser le problème du permis et de l'interdit et, bien sûr, à celui de la morale et de l'éthique. Dans quelle mesure une abstention massive à l'élection présidentielle ne serait-elle pas nuisible au vivre en commun ?

Le don

Il est l'enclencheur de tous les repères-limites que j'ai cités. Il y a don entre le social et le politique. Mais il y a aussi don entre le politique et le social. Mais il *n'y a jamais, entre eux, ni réciprocité, ni échange*, sauf dans l'excès illégitime et/ou illégal.

Le vote est un don, celui d'un nom, donné par l'électeur et l'électrice à la politique en voie de création institutionnelle ou déjà produite. Le vote n'est *jamais* un échange. pas plus que le rapport du social au politique ou celui du social à la politique ne comporte d'échange. Certes le don peut déclencher l'échange, mais la loi électorale est donnée aux électeurs et électrices par le législateur qui est lui-même donné par le social à la politique. Il y a *double don, il n'y a jamais, en l'occurrence, ni réciprocité ni échange*.

La transmission

Je l'ai longtemps appelé le sacré civil et civique. J'ai renoncé à employer le terme sacré à cause de sa connotation, de son sens immédiatement religieux. Pour autant, comme l'a montré Caillé, la transmission se fait entre la génération antécédente qui donne à la suivante. Elle est l'un des repères-limite du politique. Elle se fait notamment, et c'est le plus important, de générations en générations. Ce qu'une génération d'être humains donne à celle qu'elle a produite et qui la suit, par exemple la vie, ne lui est pas rendue, ne lui sera jamais rendue. En ce sens, Godelier a, à notre avis, raison de dire qu'il y'a toujours, hors transmission, des « choses gardées ». Nul ne peut rendre par exemple de la vie, on ne ressuscite pas les morts. Nul ne peut nous rendre le temps, l'espace, l'existence quotidienne donnée à la génération que l'on a produite. Mais cette dernière peut donner, au moins en partie - car il y a les choses gardées - ce qu'elle a reçu de la génération précédente à la génération qu'elle produit et qui la suit.

Le problème de la transmission apparaît dans l'élection et notamment dans l'élection présidentielle. L'élection du nouveau président est un don fait par le social et le politique à la politique. Don d'une personne-personnage mis dans l'institution politique, au sens de la politique, par un ensemble de générations appelées à disparaître. Le choix de la personne-personnage élue et instituée ne peut et ne doit être un don-poison illégitime, comme le serait, par exemple, légalement l'élection d'un ou d'une présidente dont le programme est marqué de délégitimations, d'illégitimations et d'illégitimités, sinon d'illégalités.

Le renoncement

Mauss et Hubert, dans leur article sur le sacrifice, disent que la sacrifice est un don ; mais le mot sacrifice contient cette connotation, ce sens religieux que j'indiquais ci-dessus pour le mot sacré et, comme tel, ne trouve son sens réel, imaginaire, symbolique que dans des contextes et des totalités religieux qui le pratiquent. On pourrait dire qu'il est historique, alors que les repères limite sont, à mon avis, trans-historiques.

Le renoncement, lui est, connu de tous les êtres humains en groupe ou individuellement. Il est impossible de vivre en commun sans renoncer, qu'il s'agisse de renoncements collectifs ou/et individuels. Il va de soi que l'engagement dans la politique est un renoncement à une vie sociale et politique au sens du politique ordinaire, que l'on soit député(e), sénateur(trice), membre d'un Conseil, président(e) de la République, Premier ministre, ministre, haut-fonctionnaire. Les charges sont lourdes en temps, en épreuves physiques (déplacements, etc.). Une vie politique au sens de la politique, mise en écart par rapport à la vie sociale, exige une attention soutenue à des protocoles, à des manières d'être, de faire et de parler qui ne sont pas ceux de la vie courante.

L'illégitimité du renoncement commence lorsque l'homme ou la femme politique en fait un instrument de corruption légale ou non. Une autre forme de délégitimation et d'illégitimité du renoncement, dans la politique et le personnel politique, peut être la compromission allant jusqu'à l'excès illégitime (mais non nécessairement illégal) avec l'économique. Les électeurs et électrices s'efforcent de choisir, pour l'institution politique dans son ensemble, des individus et des petits groupes préparés à des types de renoncement. Une certaine illégitimité du renoncement apparaît, lorsque le candidat ou la candidate n'a qu'une expérience très limitée de la politique.

L'autorité

Autre repère-limite, elle est toujours donnée par des individu(e)s, des groupes, une société. L'autorité politique au sens de la politique peut être donnée à une personne, à un petit groupe, à un texte, à des ancêtres, à des mythes, à des dieux et déesses, à Dieu, à des personnages emblématiques : Confucius, Bouddha.

L'autorité n'est pas l'autorité-pouvoir. Elle a toujours été le garant du social implicite. Elle puise son sens dans les repères limite qu'elle légitime. Elle légitime le social implicite, c'est-à-dire le pouvoir, la volonté, le désir.

Elle s'explicité dans le choix et la décision et dans l'institution instituante. Elle légitime le don, l'échange et, dans l'échange, les rapports et liens sociaux - le lien social étant la partie subjective des rapports sociaux -, les actes et les oeuvres. Avant de légitimer, dans la réciprocité, le pouvoir (de) et le pouvoir (sur) implicites, et, dans l'échange, le pouvoir(de) et le pouvoir(sur) explicites, l'autorité légitime le social implicite (pouvoir, volonté, désir) et les rapports et liens sociaux explicites (la socialité primaire : parenté, amitié, camaraderie, etc, la socialité secondaire : les rapports économiques, ceux culturels et ceux politiques au sens de la politique, comme l'a montré Caillé, la sociabilité : l'hostilité, l'ambivalence, l'alliance, comme l'a montré Gurvitch.

Leur légitimation et leur légitimité sont transgressées lorsque l'autorité du droit et de la loi juridique, celle des droits, sont transgressives juridiquement et pénalement du droit, de la loi et des droits. Mais l'autorité des morales et des éthiques, la fausse et illégitime autorité des idéologies à combattre et l'autorité puisant son sens dans les repères-limites peuvent être transgressives, elles aussi, des morales et des éthiques, maintenir l'illégitimation et l'illégitimité des idéologies à combattre (naturalisme, racisme, sexisme, etc), transgresser les repères-limites (la transmission, le renoncement, etc.), se transgresser elles-mêmes (abus d'autorité).

Dans les sociétés à religions politiques, l'autorité politique est conjointe au pouvoir politique, notamment de contrainte, sous l'effet du sacré qui légitime, par l'ancêtre, le mythe, les dieux ou les déesses, Dieu, ou un personnage emblématique, le pouvoir politique, notamment de contrainte.

Dans la politique moderne et dans la société française, l'autorité politique est conjointe au pouvoir politique sous l'effet d'un texte, la Constitution et sous celui de l'autorité de Cours et Conseils (Conseil d'Etat, Conseil constitutionnel, etc) qui peuvent attribuer au président de la République et au Premier ministre une autorité-pouvoir de contrainte. .

L'une des grandes illégitimités de notre temps est d'avoir confondu, par le naturalisme, l'autorité comme garant des rapports entre le politique et le social, et l'autorité rabattue sur le pouvoir de contrainte. Cette dernière devient ainsi un analogon du pouvoir de contrainte, y compris dans la politique. J'y reviendrai à propos du présidentielisme.

Cette autorité-pouvoir est légitime, dans la politique, en certains cas précis (guerre, danger, menace) prévus par la Constitution et par la loi juridique. Elle est illégitime, voire illégale, dans tous les autres cas.

Dans une administration privée ou publique, l'autorité n'est légitime - elle est légale par la loi - que si, à la loi et aux règlements d'usage, s'ajoute un rapport de confiance ou un rapport d'estime réciproque entre le/la supérieur(e) hiérarchique et le/la subordonné(e). En cas d'illégitimité ou d'illégalité, cela peut éviter, de part et d'autre, le harcèlement au travail, celui moral et celui sexuel.

L'altérité

Elle est la distinction entre l'humain et le non humain. Dans l'humain, elle s'assortit d'un minimum de reconnaissance du corps de l'autre être humain, ce que Sartre néglige un peu, dans sa théorie de la sérialité (la file d'autobus) ou dans celle du pratico-inerte (l'ouvrier(ère)-machine). Rappelons que le relevé de marques physiques sur le corps du ou de la candidat(e) (taille, etc.), mêlées à la perception que l'électeur ou l'électrice a de lui ou d'elle, pour occuper telle fonction, est illégitime, mais légale au nom du droit à l'expression libre, tant qu'elle ne tombe pas sous le coup de la diffamation.

L'esclave a été considéré comme un non humain ou, tout au plus, comme un hybride entre l'humain et le non humain. Le racisme - qui, avec la prochaine élection, risque, en tout état de cause, de prendre du regain - est une forme partielle ou totale de négation de l'humain, tout comme le sexisme et le machisme. Il semble difficile d'élire à des fonctions publiques un ou une candidat(e) qui prône implicitement l'idée de race. Le choix d'un ou d'une tel(le) candidate(e) n'est pas seulement moralement et éthiquement condamnable, il est illégitime.

La reconnaissance

Elle est le fait de prendre en considération, chez l'autre, sa personne, son statut sa fonction. Je reparlerai de la reconnaissance à propos des inégalités.

Le rapport à autrui

Il est souvent oublié, et, néanmoins, fort important puisqu'il « commande » les rapports entre le social et le politique, entre le politique et le social. Il consiste à donner et à recevoir. L'électeur ou l'électrice donne son vote, il ne reçoit rien en échange. Le ou la candidat(e) qui fait des promesses pour après l'élection fait des promesses de gascon. Il/elle n'est nullement tenu par ses promesses, dont l'accomplissement serait un rendu illégitime. L'impopularité du président Hollande, parce qu'il avait promis la remontée de la croissance et la hausse de l'emploi, est illégitime, mais, là aussi, légale au nom du droit à l'expression libre. Le rapport à autrui est constitutif du politique et de la politique. Je l'ai dit, le politique donne au social et le social donne au politique, le social donne à la politique, la politique donne au social.

La réciprocité

Elle est implicitement le donné, le reçu et le rendu qui, selon Mauss, mène à l'échange explicite. Rappelons qu'il n'y a pas de rapports et de liens sociaux sans échange. L'échange implique le social, le culturel, l'économique. Tout en les maintenant à distance, il implique également *le* politique et *la* politique, Pour une part, en étant légitimé ou illégitimé par l'autorité politique au sens de la politique, pour une autre part en étant légitimé ou illégitimé par *le* politique. L'échange fait appel au droit, aux droits, aux morales et aux éthiques, aux idéologies à combattre et aux repères limites qui le légitiment ou l'illégitiment par l'autorité sociale et politique au sens du politique.

L'identité

Elle suppose, comme les autres repères limite, mais plus visiblement, l'autre. Je ne suis pas Untel, nous ne sommes pas tel groupe. Elle comporte des processus d'identification et de dés-identification - légitimes ou illégitimes -. S'identifier à un individu ou à un groupe, se dés-identifier de l'un ou de l'autre, peut être réciproque, légitime ou illégitime. Mais l'identité suppose aussi l'identisation c'est-à-dire un processus qui donne identité à un individu ou à un groupe, légalement ou illégalement, légitimement ou illégitimement. L'identité politique, l'identité de l'institution politique au

sens de *la* politique lui donne un nom, un statut, des droits et obligations. Elle distingue radicalement tel homme ou femme politique de tel(le) autre. Elle distingue telle institution politique de telle autre. Elle exclut pour inclure, comme l'avait montré Durkheim dans *La Prohibition de l'inceste et ses origines*, et, en collaboration avec Mauss, dans *De quelques formes primitives de classification*.

Les repères limite égalité, liberté, fraternité, responsabilité et justice concernent très directement mon propos : les illusions et les espérances de l'électorat, ainsi que le danger de l'élection présidentielle de 2017 en France. J'y reviendrai au cours de mon argumentation.

Quelques programmes des principaux candidat(e)s

Si l'on recherche dans les programmes des candidat(e)s un rappel de ces repères)limites et si l'on tente de mesurer, dans le choix, la décision, de l'électeur ou de l'électrice, son degré de légitimité ou d'illégitimité, un premier constat s'impose : on retrouve, dans les programmes de quelques-un(e)s des candidat(e)s, des repères limite évoqués ci-dessus, mais peu développés au regard des choix du/de la candidat(e). L'un d'eux, on le verra, ne parle pratiquement que d'économie. Les autres parlent de société, évoquant les repères limite au moins implicitement, les uns dans la légitimité apparente (à ne pas confondre avec la légalité), d'autres dans l'illégitimité.

La candidate de l'extrême droite s'intéresse à l'identité sous la forme de l'« identité nationale » à protéger, ce qu'elle appelle aussi la « préférence nationale ». Elle demande l'abrogation du droit du sol, l'expulsion systématique des criminels et délinquants étrangers, l'interdiction de toute régularisation d'immigrés clandestins, la suppression de l'aide médicale d'Etat. Parmi d'autres propositions possibles, figurent la suppression de toute subvention aux associations soutenant l'immigration, l'interdiction des prêches en arabe dans les mosquées, la création d'un grand ministère de l'identité. Elle parle de justice sociale, sans préciser. Du point de vue de l'autorité politique et des pouvoirs du président, elle veut réduire le nombre des collectivités territoriales à ce qu'il était auparavant : communes, département, Etat. Elle veut le renforcement de l'autorité, c'est-à-dire, pour elle, du pouvoir de contrainte de l'Etat, la re-structuration de la décision politique. Elle prône l'égalité salariale des femmes, sans explicitation. Elle demande l'accroissement de la liberté d'association, mais la réduit à la liberté scolaire comme liberté individuelle des parents qui existe

déjà. Autrement dit, les parents peuvent choisir, pour la scolarité de leurs enfants, le public ou le privé. Enfin elle propose deux mesures non seulement illégales, mais, à mon avis, illégitimes : la tolérance zéro en matière pénale, ce qui supprime la jurisprudence, des peines de prison incompréhensibles, ce qui est contraire aux droits de l'homme. Elle oublie que la justice n'est pas une vengeance, mais une mesure de la responsabilité individuelle ou collective dans un acte accompli. Cette mesure permet de savoir jusqu'à quel degré l'acte est légal ou/et légitime ou s'il est illégal ou/et illégitime juridiquement, mais aussi s'il est légitime ou illégitime socialement et politiquement.

Le candidat de la droite conservatrice, désormais, à droite, le seul en lice, demande la restauration de l'autorité de l'Etat. Rappelons que l'Etat est le législatif et l'exécutif. On ne voit pas en quoi l'autorité de l'Etat telle qu'elle est exercée actuellement, c'est-à-dire comme une autorité-pouvoir de contrainte, monopole de la violence physique légitime, dit Weber, aurait disparu. La Constitution et les Cours donnent légalité et légitimité à l'autorité du président de la République. Depuis 1962, ce dernier a à la fois l'autorité et le pouvoir politiques, ce qui efface la fonction du gouvernement (Premier ministre et ministres). C'est plutôt à un réaménagement de l'autorité-pouvoir de l'Etat, remédiant à une confusion de l'autorité et du pouvoir du président qu'il faudrait procéder, sans doute par une réforme constitutionnelle. J'y reviendrai en dernière partie

Le candidat de la droite conservatrice recommande d'affirmer *nos* valeurs. Il fait ainsi référence, et il est le seul à droite, aux valeurs dites de la République. Mais, je le répète, sont-elles seulement des valeurs de la République ? En tout état de cause, il n'y a pas de valeurs sans morale et éthique et c'est bien à cet élément du politique que le candidat fait allusion. Mais il ne précise pas sa pensée. Suivent des propositions économiques : fin de l'impôt sur la fortune, recul de l'âge de la retraite à soixante-cinq ans.

Vient une proposition qui demeure économique, mais fait apparaître l'égalité sous une forme, à mon avis, illégitime, c'est-à-dire comme une inégalité. Le candidat recommande la création d'une allocation sociale unique, pour que les revenus du Travail demeurent supérieurs à ceux de l'assistance. D'abord ce terme assistance est illégitime de droit et de fait, puisqu'il ne s'agit pas d'une assistance, d'une aide, mais d'un droit à la subsistance dont il est question de l'améliorer. Germain Tillion, pourtant de droite, disait : « Manger, boire, dormir, c'est pour mon chien, les hommes, c'est autre chose ».

Le candidat revient à l'économie et refuse la loi des trente-cinq heures sans explication. Il veut réduire l'immigration, ce qui est illégitime comme contraire au droit d'asile, l'un des droits de l'homme faisant partie du politique. Enfin, il propose une réduction des minimas sociaux, ce qui est illégitime socialement et politiquement comme anti-égalitaire

Le candidat de la gauche libérale économique et sociale-démocrate ne présente pratiquement que des propositions économiques à quelques exceptions près récentes : sa condamnation courageuse de la guerre d'Algérie qualifiée par lui, à juste titre, de « crime contre l'humanité », condamnation qui lui a sans doute fait perdre des voix ; son idée que les partisans du « mariage pour tous » avaient été humiliés. Par qui, il ne le dit pas.

C'est seulement à travers ses propositions économiques qu'il peut implicitement faire référence à des repères limite. C'est le cas pour le RSA qu'il considère comme un équivalent d'un éventuel revenu universel (déclaration télévisée). Actuellement le RSA est à 524 euros brut. Son insuffisance est illégitime socialement et politiquement par rapports aux droits.

Il propose une réduction des minimas sociaux, ce qui est anti-égalitaire et, en tant que tel, illégitime socialement et politiquement comme contraire au droit à l'égalité mis en première ligne de la déclaration des droits de 1789.

Il propose d'assortir le SMIC d'une prime de 500 euros net. Le SMIC net serait donc de : 1140 euros net (son montant actuel) + 500 euros net = 1640 euros net.

Il veut supprimer les cotisations maladies et celle pour le chômage. Il propose un financement par la CSG (Contribution Sociale Généralisée) qui a une assise plus large incluant les actifs, les retraités et les revenus du capital.

Ces deux dernières mesures amélioreraient le sort des travailleurs et travailleuses au SMIC dans le sens d'une égalité et d'une justice plus marquées à leur égard. Encore faudrait-il que le candidat lui-même explique le rapport aux repères imite égalité et justice.

En ce qui concerne la réforme de l'impôt sur la fortune, la suppression de l'impôt sur la rente immobilière, de l'impôt sur la détention d'entreprises et celui sur les actions, ces mesures apparaissent, du point de vue de l'égalité et de la justice approximatives, illégitimes socialement et politiquement. Ce genre de suppression est censé favoriser l'emploi et l'embauche. Mais les cent millions d'euros consentis aux entreprises ont produit soixante-dix mille embauches. Dans une telle perspective, l'inégalité et

l'injustice illégitimes socialement et politiquement au sens du politique sont flagrantes entre ceux et celles qui ont et ceux qui ont peu.

Pour la retraite, le candidat propose une retraite à la carte de soixante à soixante-sept ans. Il ne nous donne pas l'explication de son choix.

Lui aussi propose de redresser, mais non de restaurer, l'autorité de l'Etat. Ce « redressement » se ferait par l'augmentation du nombre des policiers, autrement dit par le renforcement d'un pouvoir par la force, ce qui est, à mon avis, délégitimant socialement et politiquement.

Enfin le candidat propose ce qu'il appelle un passe pour les jeunes de dix-huit ans : 500 euros pour l'achat de livres et lors d'évènements culturels. C'est un pas vers l'égalité et la justice vis à vis des jeunes, vers leur responsabilisation et leur prise de responsabilité partagée de la culture dite savante et du côté d'une certaine fraternité. La proposition a également le mérite de l'originalité, car, à ma connaissance, elle n'a été faite par aucun autre des candidats.

Le candidat de la droite conservatrice est, on le sait mis en cause dans une affaire à tournure judiciaire dont je ne parle ici que pour dire ceci : le rapprochement entre le public et le privé est, en tout état de cause, à un certain degré, de l'ordre de l'incestuel, pour reprendre l'expression du psychiatre-psychanalyste Racamier, En tant que tel, il est délégitimant, illégitimant et illégitime socialement et politiquement comme contrevenant à l'un des repères limite de toutes les sociétés humaines. Mais il faut reconnaître que, si la désapprobation est massive vis-à-vis de tout rapprochement trop poussé entre public et privé, les pratiques en ce sens (incestueuses) sont fréquentes dans toutes les classes et catégories sociales. C'est cet argument qu'a invoqué le candidat réagissant face à la vigueur de ses opposants, y compris de certains de ses supporters. L'affaire ayant pris une tournure judiciaire, le candidat a décidé d'abord que, si elle se judiciairisait réellement, il retirerait sa candidature. Puis il a décidé que, même si elle se judiciairisait, il se maintiendrait. Il continue sa campagne. Ce candidat - dont je ne partage ni les idées, ni le programme - est le dernier rempart face à la candidate d'extrême droite. Je ne sais si c'est pour cette raison qu'il se maintient et poursuit son action, mais il est évident que, s'il est éliminé au premier tour, le candidat de la gauche libérale économique et sociale-démocrate, soutenu par le leader du Centre qui lui apporte actuellement 5% de voix, peut se retrouver face à la candidate d'extrême droite, sans aucune certitude de gagner. L'imprévisible, dû à un chiffre relativement élevé d'abstentions, peut se produire, et le candidat de la gauche « frondeuse », s'il est allié avec le candidat de l'extrême gauche et avec

les écologistes, peut se retrouver au deuxième tour. Mais, lui non plus, il n'aura aucune certitude de gagner face à la candidate d'extrême droite. Les sondages, souvent peu fiables, donnent néanmoins un écart important, au deuxième tour, entre la candidate de l'extrême droite et le candidat de la droite conservatrice ou celui de la gauche libérale économique et sociale-démocrate qui aurait, l'un ou l'autre, un nombre de voix plus élevé qu'elle. Mais des prévisions accordent néanmoins à la candidate d'extrême droite, comme possible, un score de 48%.

S'il y a à choisir entre le candidat de la droite conservatrice et la candidate de l'extrême droite, parce que le candidat de gauche, quel qu'il soit, aurait été éliminé au premier tour, faudrait-il s'abstenir ou voter pour le candidat de la droite conservatrice ? Je récusé fermement, parce qu'en partie illégal et très largement illégitime socialement et politiquement, et, sur plusieurs points, à mon avis, illégal,, le programme et les idées de la candidate de l'extrême droite. Je récusé également les idées que l'extrême droite, par ses journaux, ses livres et ses discours, répand dans la société française, je récusé les actes de celles et ceux, d'extrême droite, qui œuvrent négativement, dans certaines régions et villes, au sein de municipalités et de Conseils régionaux, je considère leurs actes et leurs idées - même ceux et celles qui ont l'apparence du légitime - non seulement comme marqués, par l'idéologie de l'extrême droite, d'un degré très élevé d'illégitimation et d'illégitimité sociales et politiques, au sens du politique et de la politique, mais comme particulièrement dangereux et destructeurs de toute vie en commun.

Croire que le candidat de gauche le mieux placé passera à coup sûr au deuxième tour et vaincra l'extrême droite est l'une des illusions dans laquelle la gauche peut tomber. Le candidat de la gauche libérale économique et sociale-démocrate (que je désigne aussi comme « gouvernementale ») peut rassembler, outre les 5% de voix du Centre, les électeurs et électrices proches des socialistes « gouvernementaux ». Il peut grappiller des voix du côté de la droite républicaine et peut-être du côté de la droite conservatrice, si le candidat de cette dernière est éliminé au premier tour. Si ce candidat se maintient, on peut penser que la droite républicaine se ralliera à lui, et peut-être une partie de la gauche « gouvernementale », pour vaincre l'extrême droite. On ne peut exclure une percée de la gauche « frondeuse » alliée à l'extrême gauche, distançant le candidat de la gauche « gouvernementale » et passant au second tour. Les abstentions, plus nombreuses probablement qu'aux autres élections présidentielles, peuvent contribuer à ce que j'ai appelé l'imprévisible. De même, ne peut-

on exclure le remplacement, au pied levé, du candidat de la droite conservatrice obligé de se retirer avant le premier tour, par un candidat républicain. Mais rien n'assure le succès de ce dernier quel qu'il soit, pas plus que celui de la gauche « frondeuse », s'il se retrouvait au deuxième tour.

La seule solution, pour gagner, à coup sûr, contre l'extrême droite, vient, à mon avis, des partis eux-mêmes et des électeurs et électrices, dans la mesure où le nombre d'abstention serait faible. Elle se joue dès le premier tour.

1/ Elle exige, dès ce premier tour, l'union de la gauche, union précaire et tactique, autour du candidat le mieux placé, pour faire barrage à l'extrême droite et à la droite conservatrice.

2/ Elle exige, dès le premier tour, l'union précaire, tactique de la droite autour du candidat de la droite conservatrice, s'il se maintient. S'il se retire avant le premier tour, elle exige l'union tactique, provisoire de la droite autour du candidat républicain le remplaçant au pied levé. Mais les électeurs et électrices, s'il y a peu d'abstentions, seront moins nombreux, en tout état de cause, à droite qu'à gauche. La droite peut être éliminée, dès le premier tour, par la candidate d'extrême droite.

3/ Elle exige, au deuxième tour, comme en 2002, l'union tactique, précaire de la droite et de la gauche autour du candidat le mieux placé, qu'il soit de la droite conservatrice, de la droite républicaine, de la gauche « gouvernementale », de la gauche frondeuse ou de l'extrême gauche. Avec l'espoir que le futur président élu, quel qu'il soit, de droite ou de gauche, sache mieux profiter, pour le mieux-être du pays, de sa victoire que le président réélu en 2002.

Ce qui unit certaines fractions du champ politique, au sens de la politique, c'est, du point de vue économique, indéniablement la croyance commune aux vertus du libéralisme économique, autrement dit celle, à droite, en un capitalisme tel qu'il est, à gauche en un capitalisme à civiliser.

Le candidat de la gauche « frondeuse », non libérale économique, est celui pour lequel, parce que son programme me paraît à peu près conforme à ce que j'essaie d'expliquer dans cet opuscule, je voterai, à condition qu'il soit le mieux placé, au premier tour, face au candidat de la droite conservatrice si celui-ci se maintient, ou face au candidat républicain s'il remplace ce dernier. Si le candidat de la gauche « frondeuse » n'est pas le mieux placé, je voterai pour le candidat, le mieux placé à gauche ou, si le candidat de droite est le mieux placé, la mort dans l'âme je voterai pour lui. Si, au premier tour, tactiquement et précairement, toute la gauche s'unit je voterai pour le candidat autour duquel la gauche se rassemblera.

Si la droite seule se rassemble autour du candidat conservateur ou, éventuellement, d'un candidat républicain, et si, d'après les sondages, le candidat de droite est mieux placé, que l'un des candidats de gauche, je voterai, la mort dans l'âme, pour le candidat de droite. Enfin, si au deuxième tour, la gauche et la droite s'unissent tactiquement, je voterai pour le candidat de gauche ou, la mort dans l'âme, s'il est le mieux placé, pour le candidat de droite. Je me suis abstenu de voter au deuxième tour en 2008 et l'ai toujours regretté. C'était se désolidariser de toutes celles et de tous ceux, qui devant le danger d'une victoire de l'extrême droite, ont eu le courage moral et politique, au deux sens du terme politique, **de le faire**. Ils/elles furent nombreux.

Dans son programme, le candidat de la gauche « frondeuse » annonce d'abord une mesure politique, au sens de la politique, concernant les élections. Il propose que soit publiée la liste des grands donateurs à une élection, quand le don est supérieur à 2500 euros, y compris pour l'élection à la primaire. Incontestablement, il rappelle implicitement, en recommandant le non cumul des mandats dans le temps, le repère limite égalité. Cela pourrait contribuer, entre les candidats, à une certaine égalité politique du point de vue financier qui n'existe pas actuellement.

Il veut réserver le 49-3 aux lois de finance et au financement de la Sécurité sociale. Rappelons que le 49-3 existait, sous la IV^e République, sous la forme d'ordonnances au Parlement. Son aménagement est un problème qui relève de la légalité et de la légitimité juridique, mais aussi de celle sociale et politique, avec les droits, les morales et les éthiques, les idéologies et les repères limite.

Le candidat refuse le vote obligatoire et recommande de prendre le vote blanc en compte, ce qui va dans le sens de l'égalité et de la justice au point de vue de la politique, mais aussi du politique.

Il rappelle implicitement, en recommandant le non cumul des mandats dans le temps, que le cumul des mandats est illégitime socialement et politiquement ; il crée une inégalité de fait dans la détention des postes et des fonctions politiques. Mais, lui aussi ne donne pas suffisamment d'explications sur ce point. Il réduit les mandats à trois mandats consécutifs au maximum, ce qui, là encore, renforce égalité et justice au sens du politique et de la politique, mais, toujours, sans explication de sa part.

Du point de vue de l'égalité et de la justice, il veut donner le droit de vote aux étrangers résidant en France, pour les élections locales, mais, toujours, sans explication.

Il propose un 49-3 citoyen qui permettrait de bloquer l'application d'une loi votée. C'est un commencement de rapports et de relations entre les citoyens et le Parlement qui ne peut que renforcer la démocratie et affaiblir la démocratie oligarchique. Pour ma part, j'aurais aimé un peu plus d'explication sur ce point essentiel. J'y reviens dans la quatrième partie.

La nomination des membres du Conseil constitutionnel est faite actuellement, partie par le président de la République, partie par le président du Sénat, **partie par le président de l'Assemblée nationale**. Le candidat propose que les nominations relèvent du Parlement à la majorité des 2/3. Cela ferait apparaître la primauté du législatif en matière constitutionnelle, y compris pour la nomination des membres du Conseil chargés de veiller au respect de la Constitution et de son préambule la déclaration des droits de l'homme. Il ne s'agit pas, pour autant, de diminuer l'autorité du président de la République. La perspective n'est plus la même qu'en 1962, au moment de la révision de la Constitution de 1958 et de la création du Conseil constitutionnel. L'exécutif de l'époque ne peut être le même que celui nécessaire aujourd'hui. La Constitution relève de la loi. Le candidat exige l'abrogation de l'article 16 de la Constitution qui rend possible une dictature. Mais, sur tous ces points, il ne donne pas suffisamment d'explication.

L'article 16 donne les pleins pouvoirs au président de la République, en cas de désordres graves dans le pays (guerre civile, etc.). Le président Mitterrand, à la fin de son dernier septennat, recommandait la suppression de cet article. Il est effectivement illégitime juridiquement et politiquement au sens de la politique. Il l'est encore plus politiquement au sens du politique, puisqu'il attribue tout le pouvoir politique à une seule personne. Le régime et la société démocratiques, lorsqu'un substrat religieux, extérieur à l'humain, ne leur sert plus de justificatif, comme l'ont montré principalement Gauchet, mais aussi Lefort et Ortigues, mais sans suffisamment développer ce point crucial comme l'a fait Gauchet, ne peuvent se concilier, en aucun cas, avec l'occupation du lieu du pouvoir politique par un dictateur. On ne peut oublier que c'est l'Assemblée nationale élue lors du Front populaire qui vota les pleins pouvoirs à un seul homme et fit disparaître, pour un temps, non seulement la république, mais la démocratie. De Gaulle disait dans l'un de ses discours, en 1951 : « La République, c'est moi qui l'ai relevée de la boue et l'ai remise à sa place ». Il n'ajouta pas : grâce à la Résistance et aux Forces Françaises Libres.

En revanche, le candidat est favorable au retour au septennat, mais non renouvelable. Il ne donne pas de commentaires et je ne peux me substituer à

lui. Qu'est-ce qui est préférable ? Le quadriennat renouvelable une fois comme aux Etats-Unis, le quinquennat renouvelable une fois comme en France, ou le septennat non renouvelable ? Ma préférence personnelle va au quadriennat renouvelable une fois, comme aux Etats-Unis. Il donne le temps à un président, contrôlé par la Chambre des représentants, le Sénat et la Cour suprême, de s'efforcer de faire suffisamment ses preuves, à peine de ne pas se voir réélu pour un second mandat. Mais, sur ce point, la discussion reste ouverte, par rapport au politique c'est-à-dire par rapport au droit et aux droits, mais aussi par rapport aux morales et aux éthiques, aux idéologies souvent négatives et aux repères limite.

Les deux propositions qui suivent relèvent, selon moi, d'un repère-limite : la responsabilité. Il s'agit de développer le contrôle parlementaire sur les grandes décisions présidentielles et de rapprocher le nombre des commissions parlementaires de celui des ministères. Là encore un renforcement du législatif par rapport à l'exécutif est prudemment esquissé.

Dans les rapports entre les citoyens et la représentation nationale, est préconisée également la création d'un collège citoyen au Sénat. Autre préconisation : confier une partie du vote du budget de l'Etat aux citoyens, c'est-à-dire à trois ou quatre juges proposés par vote en ligne.

D'autres mesures sont prévues : soumettre la loi aux commentaires critiques hors Parlement ; ouvrir la loi aux Français par des amendements citoyens, qui contribuent au rapport citoyens/Parlement.

Dans les mesures économiques, figurent la préparation d'un revenu universel, d'abord pour les jeunes, et l'abrogation de la loi El Khomeri. Ces mesures vont dans le sens d'un politique plus explicite du côté de l'économie et de la politique.

Le candidat de la gauche »frondeuse « ne parle pas de l'Europe, au moins dans son programme, non plus que les autres candidats, sauf la candidate de l'extrême droite qui veut exclure la France de l'Union européenne et supprimer l'euro. Ce qui est, de droit, illégal et illégitime, et, de fait, illégitime socialement et politiquement. La France fait partie d'une civilisation européenne comparable à d'autres civilisations. Elle fait partie de l'Union européenne. Elle ne peut la quitter, au vu des résultats d'un référendum. Cela demande un débat institutionnalisé au niveau des citoyens et des citoyennes, mettant en perspective, pour le présent et l'avenir proche, en l'occurrence la question du politique et de la politique européenne, par rapport à celle du politique et de la politique d'un Etat-nation.

Le candidat de l'extrême gauche, demande, lui, en toute légitimité et légalité, la re-fondation démocratique des traités européens. Mais il veut ac-

compagner cette re-fondation d'un référendum, en vue de sortir préalablement la France de l'Europe. La France appartient, de fait et de droit, à l'Europe, légitimement du point de vue juridique et tout aussi légitimement du point de vue social et politique au sens du politique. Deux hommes l'ont fait entrer dans l'Europe, par le biais du pool charbon-acier, juste après la dernière guerre, sans rencontrer une opposition électorale ou/et parlementaire à ce choix. Les scrutins sur l'Europe en France ont toujours été marqués par une forte abstention et le dernier par un refus de la Constitution européenne, imposée néanmoins par des pays européens dont la France. Mais la re-fondation démocratique des traités européens peut supposer d'abord celle de la Constitution européenne actuelle, ce qui aiderait à créer une réelle Europe politique. Un référendum - qui, en soi, ne donne pas légitimité au politique ; si un référendum sur l'abolition de la peine de mort avait été fait en 1981, 60% des citoyens et citoyennes de l'époque auraient voté contre cette abolition - risque de réveiller les vieux démons de la « préférence nationale », avec tous les sous-entendus qu'elle comporte.

Le candidat de l'extrême gauche actuelle s'oppose au Traité Atlantique (dit TAFTA) qui favorise les Etats-Unis au détriment des Etats européens, ce qui met en cause une certaine égalité entre nations. Il propose l'imposition de la règle verte, pour ne pas épuiser les ressources naturelles. Il choisit l'Europe politique au double sens du terme politique, au sens du politique, lorsqu'il demande, comme je viens de le dire, la re-fondation *démocratique* des traités européens ; le candidat vise le politique au sens du politique lorsqu'il demande cette re-fondation ; mais il vise aussi la politique, dans la mesure où une telle re-fondation obligerait à modifier la Constitution européenne actuelle, taillée dans le vif pour satisfaire aux desideratas des libéraux économiques

La proposition du candidat de mettre en place un plan de transition énergétique rejoint celle prévue par les associations qui défendent l'idée d'un maintien du nucléaire comme énergie propre, à condition qu'il soit associé au développement des énergies renouvelables (hormis le charbon, le fuel et la biomasse qui polluent).

Certaines positions du candidat tiennent aux corps mêmes des humains, puisqu'elles touchent, comme il oublie de le dire, à leur vie physique et relèvent donc très directement du politique, notamment de la légitimation et de la légitimité sociales et politiques. Son orientation - **à part ce qui concerne l'Europe** - ne soulève pas directement des problèmes de délégitimations, d'illégitimations et d'illégitimités, pas plus que celui de la gauche

« frondeuse », qu'il s'agisse de la légalité et de la légitimité juridiques ou de la légitimité sociale et politique. Il faut noter d'ailleurs que ni lui, ni le candidat de la gauche « frondeuse », ni celui de la gauche libérale économique et sociale-démocrate, ne tolèrent, par exemple des rapprochements privé/public que j'appelle incestueux. Mais, comme les autres candidat(e)s, le candidat de l'extrême gauche ne donne guère d'explications sur ce qu'il préconise. Cela dit, à mes yeux, sa réputation de populiste lui fait du tort, aussi son admiration pour Chavez et Castro.

Dans les programmes des différents candidats, le politique apparaît implicitement, sous différentes formes, dans la légalité et la légitimité juridiques, lorsqu'il s'agit du droit, dans celle, approximative, sociale et politique au sens du politique, lorsqu'il s'agit des droits, des morales et des éthiques, des idéologies à combattre et des repères-limites. L'illégitimité n'est pas tant du côté de la droite conservatrice, malgré les apparences et les réalités, que du côté de l'extrême droite qui l'accompagne d'une idéologie dont je parlerai plus loin, qui expose le pays et ses habitant(e)s aux plus grands dangers. C'est vis à vis de cette extrême droite et de son idéologie que les déceptions et les illusions de la droite et d'une petite partie de la gauche dans le bas de la classe moyenne et chez les ouvriers(ses), semblent se manifester et peuvent se renforcer dans le processus du vote et dans le choix du ou de la candidate par les électeurs et électrices.

Le processus du vote et le choix du ou de la candidat(e) par l'électeur ou l'électrice

Comme je l'ai dit, deux livres contribuent aujourd'hui à mieux faire connaître le processus du vote. Ils contribuent aussi à mieux faire comprendre le choix, la décision de l'électeur ou de l'électrice de choisir tel(le) candidat(e).

Le processus du vote

En général, je l'ai dit également, l'abstention touche très peu l'élection présidentielle, où seuls les enfants, les malades, les personnes âgées en incapacité physique et/ou mentale et quelques individu(e)s peu nombreux(ses) s'abstiennent de voter. Le problème de l'abstention, compte tenu du fait d'avoir à voter pour un, une candidat(e) face à une gauche et à une droite divisées, risque de se poser avec beaucoup plus d'acuité, en 2017, à des électeurs et électrices et les pousser à s'abstenir. Lors de l'élection de 2007 et celle de 2012, l'abstention a été faible.

Très classiquement, des électeurs et électrices, formant un groupe stable et important, ont voté, en 2007, pour la candidate de la gauche ou pour celui de la droite. Mais ce qui est intéressant c'est d'analyser pourquoi et comment des individu(e)s d'âge, de sexe, de classes et de catégories sociales différents en viennent à voter pour tel(le) candidat(e) plutôt que pour tel(le) autre. A l'élection présidentielle de 2007 et à celle de 2012, comme, semble-t-il, aux élections présidentielles précédentes, l'appartenance de classe, de catégorie sociale, de groupe familial, voire de groupe professionnel a pu jouer un rôle important qui a déterminé plus ou moins le vote. La situation professionnelle intervient aussi. Par exemple, Chloé, qui travaille dans la restauration alors que ses études la destinaient à des métiers culturels où elle n'a pas trouvé de travail, fille de fonctionnaires votant à gauche, hésite entre Ségolène Royal et Sarkozy, puis, en 2012, entre Sarkozy et Hollande. Elle vote finalement pour Hollande. Ses hésitations semblent dues surtout aux moments de rapprochement et d'éloignement d'avec sa famille. En revanche, un homme, Julien, fils d'ouvrier, devenu ingénieur, licencié avec une indemnité insuffisante, syndicalisé, obtient aux prud'hommes, une indemnité revalorisée. Mais il n'attribue pas la première indemnité au système économique libéral régnant en France, mais à l'entreprise à laquelle il appartient. Il continue de voter à droite. Une veuve de magistrat, âgée de quatre-vingt-trois ans, vote aux deux élections présidentielles précédentes (2007 et 2012) pour le candidat du Centre qui était allié, en 2007, à l'UMP et, en 2012, à la gauche. L'âge et le sexe semblent peu intervenir, mais beaucoup plus, je le répète, le groupe familial, les discussions en famille. Une jeune fille d'un lycée dit populaire déclare : « Lorsque la télévision parle de la campagne électorale, je zappe, mais je discute ensuite avec mes parents ». Elle ne dit pas ce qu'elle leur dit et ce qu'ils lui disent. Mais il lui importe de connaître leur opinion. Une jeune femme du bas de la classe moyenne, tentée, en 2007, de voter à droite, donne procuration à sa mère qui vote à gauche. Elle votera elle-même à gauche en 2012.

Le processus du vote est donc beaucoup plus complexe qu'on ne peut l'imaginer. Car ce n'est pas la mesure de l'électeur ou de l'électrice par rapport au politique, en l'occurrence l'estimation de la position du, de la candidat(e) par rapport au politique, autrement dit l'estimation de sa position vis à vis du droit, des droits, des morales et des éthiques, des idéologies à combattre et surtout des repères limit (notamment, l'égalité, la liberté et le justice, mais aussi la transmission, le permis/défendu, le renoncement, le don), qui est prépondérante. Ce sont surtout des interactions so-

ciales et professionnelles des catégories sociales qui vont se marquer dans les hésitations à voter ou à s'abstenir, et, si l'on vote, à voter, tout particulièrement au deuxième tour, pour l'un(e) ou l'autre candidat (e) Des élèves d'un lycée de banlieue, appartenant au bas de la classe moyenne et à la classe ouvrière, votent pour la ou le candidat(e) de gauche, en 2007 et en 2012, non tant par conviction partisane - pour la plupart ils/elles n'adhèrent à aucun parti -, mais parce que leur environnement social les pousse à défendre des intérêts qui ne sont pas ceux de la droite, ni même ceux des libéraux économiques sociaux-démocrates de la gauche.

En revanche, dans les catégories sociales de la bourgeoisie, dont les auteurs de l'un des livres (*La Démocratie de l'abstention*) disent qu'en ce qui concerne l'électorat, elles n'ont pas entre elles d'homogénéité sociale, des électeurs et électrices ne voteront pas tant pour la politique d'un(e) candidat(e), pour la perspective politique au sens du politique qu'il/elle propose implicitement, mais pour des hommes et des femmes politique, au seul sens de la politique, qu'ils/elle connaissent ou dont ils ont entendu parler. En tout état de cause, en haut de la classe moyenne - mises à part les exceptions - et dans la classe et les catégories bourgeoises, il est malséant, gênant de parler politique et donc d'élection.

C'est dans ce contexte, dans ce processus complexe que se situent les électeurs et électrices de la présidentielle de 2017. L'idée toute faite qu'à droite ils/elles vont se précipiter pour voter en faveur du candidat de la droite conservatrice ou, si ce dernier se retire avant le premier tour, pour le candidat de la droite républicaine, n'est pas avérée pour un certain nombre d'entre eux et elles ; ils/elles peuvent s'abstenir, voter blanc, ou voter, pour un certain nombre, en faveur de la candidate d'extrême droite, ou pour le candidat de la gauche libérale économique et sociale-démocrate.

De la même manière, selon les accointances familiales, selon les positions sociales et professionnelles, à gauche les électeurs et les électrices peuvent s'abstenir ou voter blanc, voter pour le candidat de la gauche « frondeuse », ou pour celui de l'extrême gauche s'il ne se rallie pas au précédent, ou pour le candidat de la gauche libérale économique et sociale-démocrate. C'est, au moins au premier tour, ce qui risque de se produire, si la gauche tout entière ne s'unit pas tactiquement et provisoirement, pour présenter un seul candidat.

Au deuxième tour, resteront en lice soit le candidat de la gauche libérale économique et sociale-démocrate, ou celui de la gauche « frondeuse » s'ils ne sont pas éliminés l'un et l'autre au premier tour. Peuvent rester en lice également le candidat de la droite conservatrice s'il parvient à se

maintenir ou, s'il est éliminé avant ou au premier tour, le candidat républicain qui, l'aura remplacé au pied levé. Mais si un candidat de la gauche émerge au second tour, le candidat de la droite républicaine peut être lui-même éliminé, au ce second tour, par ce candidat.

Ces suppositions font abstraction d'un danger réel. En face d'eux, les candidats en lice, quels qu'ils soient, auront, dès le premier tour, la candidate de l'extrême droite. Elle est créditée, dans les sondages actuels (peu fiables), de 27% des voix. Mais, selon certaines prévisions peut-être alarmistes, elle pourrait aller, je l'ai dit, jusqu'à 48% des votes. D'autres commentateurs disent qu'elle a peu de chance d'être élue.

On voit la difficulté du processus du vote pour les électeurs et électrices et l'importance qu'il prend, comparé à celui de la présidentielle de 2007 et à celui de la présidentielle de 2012.

Le choix, la décision de l'électeur ou de l'électrice au premier et au second tour

A l'élection présidentielle, les abstentionnistes forment trois groupes : ceux et celles qui, « écoeuré(e)s », « dégoûté(e)s » par la politique et les hommes et femmes politiques, renoncent à voter pour l'un(e) ou l'autre candidat(e), au second tour, voire dès le premier tour ; ceux et celles qui ont changé de domicile et restent inscrit(e)s sur les listes électorales de la circonscription où est situé leur ancien domicile. A l'élection présidentielle, beaucoup font le déplacement pour voter là où ils habitaient auparavant ; il n'est pas sûr qu'ils soient aussi nombreux pour l'élection présidentielle de 2017. Enfin, un troisième groupe réunit les indifférent(e)s à toute élection quelle qu'elle soit, autrement dit à la politique. Le renoncement, le refus ou l'indifférence abstentionniste sont bien entendu, des choix et des décisions. Les indifférent(e)s se désolidarisent de leur propre société, nient sa dimension politique au sens de la politique, également celle politique au sens du politique, refusent que le social, le culturel, l'économique donnent à la politique et que la politique leur donne. Ils font penser à ce « passager clandestin » dont parlent les empiristes en sociologie ; il profite des autres sans rien faire lui-même. Leur position est délégitimante, illégitimante et illégitime socialement et politiquement au sens du politique et nuit à leur société. Comme les précédentes, par exemple lorsque l'abstentionniste refuse de se déplacer vers son ancienne circonscription électorale, elle est légale et légitime du point de vue juridique et politique au sens de la politique. Les « bons esprits » diront qu'il faut rendre le vote obligatoire. Mais qu'est-ce qu'un vote obligatoire, si ce n'est pas soi-même

qui s'oblige ? Où la liberté vient-elle s'y signifier ? L'abstention des indifférent(e)s n'est pas analogue à celle des « écoeuré(e)s », des « dégoûté(e)s » qui, dans l'abstention, font un choix explicite : ne pas voter pour les raisons qu'ils/elles donnent. Que leur choix, leur décision soient délégitimants, on peut le penser. Comme les indifférent(e)s et ceux et celles qui refusent de se déplacer vers leur ancienne circonscription, leur choix, leur décision demeurent, je l'ai dit, légales et légitimes juridiquement et politiquement au sens de la politique. Ils me paraissent moins nuisibles à leur société que les indifférent(e)s. Au moins, ont-ils explicitement choisi. Le choix, la décision de l'électeur ou de l'électrice est le moment et le mouvement par lesquels le libre arbitre se manifeste. Il se manifeste consciemment, par rapport aux limites qu'il se donne et qui sont celles de son choix. « Qu'est-ce que la conscience, dit un auteur, si elle n'est pas conscience des limites ? ». Mais le libre arbitre dépasse la question du choix et de la décision. Le processus électoral lui donne sa forme, mais l'électeur ou l'électrice peut, jusqu'au dernier instant avant le vote, modifier, changer cette forme, c'est-à-dire, en l'occurrence, changer le nom du candidat. Car, comme l'avait vu Lefort, tout se joue, surtout à l'élection présidentielle, autour d'un nom. Mais ce nom, signifie, prend sens par rapport au politique, au social, à l'économique, au culturel et à la politique. En choisissant, en décidant de choisir le nom du, de la (candidat(e)), l'électeur ou l'électrice l'institue *dans* une fonction ; l'institution présidentielle et la fonction de président de la République sont déjà là. L'individu(e) portant le nom va occuper la place qui lui est donnée, au suffrage universel, par l'électeur ou l'électrice, et adjugée par la Constitution, les Cours et Conseils, notamment le Conseil constitutionnel; L'élection présidentielle, le choix du nom par l'électeur ou l'électrice sont à la fois moment et mouvement par lequel le libre arbitre individuel, toujours encadré dans le social, le culturel, l'économique, mais impliqué et à distance du politique et de la politique, donne. En même temps que d'autres individu(e)s, par son choix et sa décision, il/elle donne à la politique et à sa société. Je rappelle que la politique ne rend jamais, pas plus que le politique, comme l'a si bien montré Pierre Clastres. Le don est l'enclencheur des repères-limites et notamment de celui de la réciprocité qu'il transforme réellement, concrètement en échange. Mais il est aussi l'enclencheur du rapport à autrui qu'il transforme en don pour recevoir. C'est pourquoi la fixation sur la personnalité de celui ou de celle qui porte le nom, même si elle joue un rôle dans la perception de celui ou de celle qui va voter : le physique, le look (comme on dit), les attitudes, les compétences, la voix, le discours du

ou de la candidat(e), ne peut, à elle seule, motiver l'attention et le regard de l'électeur ou de l'électrice, ni justifier son choix.

Ce sont les critères d'estimation par rapport au politique qui comptent. Quelle est la position du, de la candidat(e) par rapport au droit, surtout en ce qui concerne la légalité et l'illégalité, la légitimation et la légitimité, l'illégitimation et l'illégitimité juridiques et politiques au sens de la politique ? Quelle est sa position par rapport aux droits ? Les transgresse-t-il/elle ? Les a-t-il/elle transgressés ? Les récuse-t-il/elle dans leur transcendance immanente ? Quelle est sa position personnelle, nécessairement venue du collectif où il/elle a vécu, où il/elle vit, par rapport aux morales et aux éthiques, aux valeurs de la société où il/elle est, morales religieuses, civiles, civiques, éthiques professionnelles, associationnistes, solidaristes, libertaires, etc. ?

Quelle est sa position par rapport aux idéologies **souvent** négatives : libéralisme économique, non la doctrine d'Adam Smith, mais son idéologisation par la dogmatisation de la « loi » de l'offre et de la demande équilibrée par la main invisible et repeinte aux couleurs du néo-libéralisme économique avec la spéculation à tout va ? Fait-il/elle sienne l'idéologie naturaliste : croire que le corps est cause du social, du culturel, de l'économique, du politique et de la politique, alors que c'est ce que produit l'individu(e), avec son corps et son cerveau, vivant en commun parmi d'autres individu(e)s avec leur corps et leur cerveau, qui agit sur les corps et les cerveaux et sur l'environnement naturel ? Quel est son rapport à l'idéologie raciste, voire raciale, au sexisme, au machisme qui sont des « données » du naturalisme : la femme pensée et traitée seulement du côté de son corps, de son sexe, de sa maternité, etc. ? Quel est son rapport à l'idéologie des aptitudes ? Pense-t-il/elle que son corps lui a donné, dans ses gènes, une aptitude innée, doublée par lui d'un mérite personnel, à « réussir » dans la vie politique au sens de la politique, à être « supérieur » à ses concitoyens et/ou à ses concitoyennes ? Conçoit-il/elle le handicap comme une limite physique ou mentale à la vie d'un(e) individu(e), limite que la société, par les droits, peut réduire, ou le conçoit-il/elle comme substantiel à la personne en situation de handicap et, comme telle, seulement susceptible d'une « aide » ?

Le choix de l'électeur ou de l'électrice, sa décision par son libre arbitre, venu du collectif, du social, libre arbitre certes singulier, mais aussi celui d'un(e) individu(e) social(e), prennent-ils en compte, chez le/la candidat(e) à l'élection présidentielle, ses attitudes et comportements, ses actes vis à vis du permis/défendu légal ou illégal, légitime ou illégitime juridique-

ment, légitime ou illégitime socialement et politiquement au sens du politique ? Comment ce choix, cette décision prennent-ils en compte l'idée que le/la candidat(e) à la présidentielle se fait du don, qu'il soit le donner-recevoir et rendre ou qu'il soit le donner et le recevoir ? Choix et décision de l'électeur ou de l'électrice prennent-ils en compte l'idée que le/la candidat(e) à l'élection présidentielle se fait de la transmission, celle, par exemple des parents aux enfants et des enfants devenus adultes et parents à leurs propres enfants ? Le/la candidat(e) est-il quelqu'un(e) ayant déjà renoncé ou sachant qu'il/elle doit renoncer, par exemple au cumul des mandats ?

L'électeur ou l'électrice n'a-t-il/elle pas à se demander comment le/la candidat(e) conçoit l'autorité ? La conçoit-il/elle et la pratique-t-il/elle seulement comme une autorité-pouvoir, c'est à dire comme une autorité rabattue sur un pouvoir de contrainte ? Ou la conçoit-il/elle et la pratique-t-il/elle comme une autorité légitimant, par le politique, du social, du culturel, de l'économique, de la politique ?

L'électeur ou l'électrice a à prendre en considération l'idée que le/la candidat(e) futur(e) président(e) de la République se fait de l'autorité *politique*. La plupart des candidat(e)s la pense et la pratique comme une autorité-pouvoir politique au sens de la politique. L'un d'eux se présente même comme l'« incarnation » de cette autorité-pouvoir prenant, par lui, la forme et le sens du pays tout entier.

Le choix, la décision de l'électeur ou de l'électrice ne peut se faire, au fond, sans l'estimation de la légitimation et de la légitimité juridiques et légales, mais aussi sociales et politiques, au sens du politique, du/de la candidat(e) à l'élection présidentielle. L'électeur ou l'électrice est responsable de son choix, de sa décision. il/elle est libre de l'un et de l'autre, il/elle est, en tant que citoyen ou citoyenne, qu'il ou elle soit sans abri, ouvrier(ère) ou grand(e) manager(e), l'égal(e) de l'autre citoyen ou citoyenne, des autres citoyens et citoyennes. Il/elle est solidaire, fraternel(le), dans le vote, de tous les votants et votantes, même de ceux et de celles qui ne votent pas comme lui/elle. Si il/elle est responsable de son vote, l'électeur ou l'électrice a à mesurer, autant qu'il/elle le peut, le degré de responsabilité que le/la candidat(e) attache à la fonction qu'il/elle va peut-être occuper. Electeur et électrice, il/elle a à estimer le degré de justice, de compréhension de la justice qu'il/elle peut attribuer au, à la candidat(e).

On le voit, en 2017, le choix, la décision sont d'autant plus difficiles qu'un degré de légitimation et de légitimité, un degré de délégitimation, d'illégitimation et d'illégitimité peuvent être attribués à chaque candidat, non

pas seulement légalement et juridiquement, ni conformément aux droits, aux morales, aux éthiques et aux idéologies à combattre, mais socialement et politiquement au sens du politique.

Cette élection présidentielle de 2017 peut donner à tous et à toutes l'illusion que tout est possible, que le candidat des « frondeurs » apportera mieux-être, espoir, ouverture vers l'avenir - c'est ma conviction personnelle -, que le candidat libéral économique et social-démocrate apportera au pays, grâce à ses compétences techniques plus, semble-t-il, qu'à ses savoirs sociaux, culturels et politiques au sens du politique et de la politique - il a pourtant fréquenté un admirable philosophe -, de la prospérité matérielle et économique. On peut penser que le candidat de la droite conservatrice, s'il se maintient en lice et est élu, modifiera lentement son programme par certains côtés illégitimant et illégitime socialement et politiquement au sens du politique.

L'unique candidate, celle de l'extrême droite, se prétend démocrate, mais son programme n'est pas démocratique et la plupart de ses propositions sont délégitimantes, illégitimantes et illégitimes.

On aurait voulu croire que, par rapport à son père, elle avait changé la donne. Chacun sait, en la lisant, en l'écoutant, qu'il n'en est rien. Qu'elle soit femme est, au moins pour moi, le gage qu'elle sait ce qu'est l'excès de domination des hommes sur les femmes, l'un des piliers de tous les excès de domination. Pour autant, rien n'assure que, politiquement au sens du politique, socialement, culturellement, économiquement, elle veuille, avec son équipe et, surtout, avec celles et ceux qui la soutiennent (des ouvriers, des paysans font partie de ses supporters), réduire les excès de domination économique, sociale, culturelle, politique au sens du politique et de la politique.

La grande illusion de la droite républicaine, de celle conservatrice et de la gauche libérale économique et sociale-démocrate - qui, malgré ou grâce à leur adhésion sans conditions au dogme libéral économique, autrement dit à un capitalisme dit civilisé, restent démocratiques oligarchiques - est que, même divisées, elles éviteront l'élection de l'unique candidate de l'extrême droite.

Le candidat des « frondeurs », allié à celui de l'extrême gauche, pourrait apparemment l'emporter en galvanisant le « peuple de gauche », y compris les libéraux économiques et sociaux-démocrates. Le candidat libéral économique social-démocrate pense qu'il va rassembler suffisamment autour de lui, pour être élu, des socialistes ayant la même orientation que lui et des républicains de droite proche de cette orientation par leur alliance avec

lui autour du libéralisme économique. Grâce au nombre d'électeurs et d'électrices votant pour lui, il pourrait, c'est au moins, semble-t-il, son calcul, vaincre, au premier tour, le candidat de la droite conservatrice s'il se maintient, ou celui républicain si, par défaut du précédent, il en apparaît un autre, et, a fortiori, au second tour, la candidate de l'extrême droite.

Pour moi, l'espérance est du côté du candidat des « frondeurs » allié au candidat de l'extrême gauche. Mais n'est-il pas illusoire de penser qu'à eux deux ils galvaniseront à ce point électeurs et électrices qu'ils l'emporteront sur tous les autres ? Il me paraît tout aussi illusoire de penser que le candidat libéral économique et social-démocrate, le candidat de la droite conservatrice, ou celui, par défaut, des républicains, chacun pour soi, puisse, en l'état actuel des divisions politiques qui risquent d'augmenter le nombre des abstentions, l'emporter face à l'extrême droite et à sa candidate armée de toute l'emprise et de la ruse nécessaires pour gagner, sans plus se soucier du politique et de la politique et, encore moins, de son adversaire.

La partie est fichue, pourrait-on dire. Non. Il ne s'agit pas, comme dit Françoise, une « alliée » qui ne partage sans doute ni mes idées ni mes convictions, d'affoler les jeunes et les moins jeunes sur le danger de ce qui se pointe aujourd'hui à l'horizon des votes, à l'horizon de l'élection présidentielle. Françoise a raison. L'affolement, la frayeur n'ont jamais sauvé personne. L'espérance, l'espoir sont préférables. Je veux seulement - à mon grand âge, et ayant connu l'avant-guerre, la guerre, la guerre d'Algérie, les deux blocs, etc. - avertir du risque, du grand risque que courent le pays, ses citoyens et citoyennes, hommes, femmes et enfants ; les étrangers et exilés, « réfugiés », les sans-abri largués, misérables ; les précaires, les ouvriers OS, voire les ouvriers OP, surtout les petits employés privés et publics, les paysans productivistes endettés, les paysans non productivistes ; ceux et celles qui ont une certaine aisance matérielle, sociale, économique, culturelle, ceux et celles qui s'enrichissent en toute légitimité, ceux et celles qui s'enrichissent en toute illégitimité et parfois en toute illégalité à coups de fraude fiscale, et de spéculation forcenée.

Le risque, le grand risque, c'est celui d'être asservis par une idéologie, ses pratiques et ses exécutants sans pouvoir s'y opposer ni par la force, ni par le droit. Il ne tient pas seulement à l'élection présidentielle. Car, si la candidate de l'extrême droite ne devient pas présidente de la République, les législatives peuvent donner à l'extrême droite un nombre de députés à l'Assemblée nationale tel qu'il puisse bloquer le fonctionnement du

système démocratique. C'est donc, je le répète, *dès le premier tour, de la présidentielle que va se jouer l'avenir.*

Il va falloir, du moins je le pense, choisir et décider contre soi-même, dans les groupes d'amitiés auxquels on appartient, contre ses convictions, pour sauver ce qui peut encore l'être : un peu de liberté, d'égalité, de fraternité, de solidarité et de justice, un peu de don et d'échange entre soi, un peu de rapport à autrui, notamment à cet autre que l'on met volontairement et consciemment à distance, mais non en séparation, par rapport à soi et qui s'appelle *la* politique. Il va falloir peut-être voter pour le candidat que l'on n'aurait pas décidé de choisir, mais qu'il faudra se décider à choisir, ou le candidat de la gauche libérale économique et sociale-démocrate, ou le candidat des « républicains » **s'il doit apparaître** ou celui de la droite conservatrice s'il se maintient. On n'est plus en 2002, mais en 2017, devant, je le répète, une gauche et une droite, chacune divisée en elle-même, et peu prêtes à s'unir. Tout se jouera, à mon avis, dès le premier tour, à partir de sondages, souvent peu crédibles, mais auxquels, faute de mieux, il faudra bien se fier. Il s'agira, si l'on veut éviter l'extrême droite, de voter *dès le premier tour*, et de voter pour le candidat le mieux placé., qu'il soit de droite ou de gauche. Cela ne sera possible que si l'écart des points est suffisamment marqué entre un candidat et tous les autres. S'il s'agit seulement de quelques points, pourra être choisi celui qui néanmoins sera le plus à l'écart de celui qui est le plus proche de lui.

Bien sûr, l'impossible est toujours possible, dans le meilleur sens, c'est-à-dire dans la meilleure direction : pour moi, la victoire du candidat de la gauche « frondeuse » allié au candidat de l'extrême gauche, galvanisant suffisamment d'individu(e)s électeurs et électrices pour l'emporter. Ce n'est pas ce qui semble s'annoncer, à soixante jours avant le premier tour, mais l'on peut toujours espérer.

Et c'est par l'espérance, l'espoir que je voudrais achever cet opuscule, en mettant en perspective, non pas les réformes économiques dont on peut rêver, elles ne sont pas de ma compétence, mais plutôt les réformes politiques au sens du politique et de la politique que personnellement je souhaite et que, je pense, avec d'autre que moi, l'on peut souhaiter. On les trouve d'ailleurs mais, à mon avis, insuffisamment explicitées, dans le programme du candidat de la gauche « frondeuse », également, en partie, dans celui du candidat de l'extrême gauche, un peu dans celui du candidat de la gauche libérale économique sociale-démocrate.

Des espérances pour l'avenir dans une politique française mieux référée au politique commun à toutes les sociétés, groupes et individu(e)s

J'envisagerai ici deux d'entre elles, possibles et réalisables : la fin du présidentielisme et la constitution d'une institution présidentielle conforme, autant que possible, au politique commun ; la mise en communication délibérée des citoyens et citoyennes adultes, jeunes, adolescents avec le Parlement, voire avec certaines institutions démocratiques de l'exécutif.

La fin du présidentielisme et la constitution d'une institution présidentielle conforme, autant que possible, au politique commun

La mise au point du présidentielisme fut l'œuvre, en 1958, de Michel Debré, soutenu notamment par un professeur de droit constitutionnel, Georges Vedel, qui était un ardent partisan du renforcement du pouvoir politique du président. La succession apparemment désordonnée de ceux (il n'y a pas eu de celles) qu'on appelait les présidents du Conseil (des ministres), renversés par l'Assemblée Nationale dans des délais plus ou moins brefs - succession apparemment désordonnée qui reste toujours en vigueur en Italie - était considérée à l'époque, par le personnel politique, une partie des juristes et l'opinion publique en général (surtout celle de la classe moyenne) comme dommageable à la stabilité d'un gouvernement, stabilité qui aurait rendu possibles plus de réalisations continues ou accomplies.. Ce sont néanmoins les gouvernements de la IV^o république qui ont assuré la reconstruction des villes, la ré-industrialisation du pays, les améliorations urbaines et rurales en ce qui concerne le logement, l'équipement, etc. Mais il faut reconnaître qu'en 1958, la situation était difficile, tout particulièrement au moment où De Gaulle devient président du conseil, puis président de la République. Il aurait eu quelque mal à terminer la guerre d'Algérie, avec seulement l'autorité des présidents du conseil et, encore plus, avec celle des présidents de la IV^o République. Il aurait fallu compter avec les délais, attermoiements, hésitations du président de la République, du président du Conseil et de ceux de l'Assemblée nationale et du Sénat. L'élection, à partir de 1962, du président de la Répu-

blique au suffrage universel et la création d'un Conseil constitutionnel n'ont pas lieu, à mon avis, d'être remis en question.

C'est le *tout-pouvoir* du Président de la République garanti par l'autorité de la Constitution, du Conseil constitutionnel et des Cours, que je voudrais ré-interroger. La légitimation et la légitimité, la légalisation et la légalité du Président du Conseil se faisaient par l'autorité du président de la République, elle-même garantie par l'autorité de la Constitution, du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes. Le renforcement des pouvoirs du président de la République fut accentué, en 1962, après l'attentat contre De Gaulle qui faillit coûter la vie à lui-même, à sa femme, à son gendre et au chauffeur.

L'élection du président au suffrage universel permettait de remplacer, dans des conditions démocratiques conformes au politique commun, le chef de l'Etat, sans être obligé de passer par le Parlement. La légitimation et la légitimité juridiques, légales et, désormais sociales et politiques par la Constitution, par le Conseil constitutionnel, les Cours, et par les citoyens et citoyennes est, semble-t-il, conforme au politique commun et à la politique démocratique.

Mais un excès de pouvoir, politique illégitime socialement et politiquement au sens du politique, mais légal et légitime juridiquement, pouvoir dont un certain degré de contrainte demeure légal et nécessaire, est mis entre les mains d'un seul homme. Autrement dit, l'autorité du président, garantie par les institutions ad hoc, est rabattue sur un pouvoir principalement de commandement et d'obéissance, comme le dirait J. Freund et C. Schmitt. Mais, en l'occurrence, ce pouvoir de commandement et d'obéissance s'exerce surtout sur le chef du gouvernement, le Premier ministre qui devient le subordonné, l'exécutant, le « collaborateur » du président, comme l'a dit l'un des présidents de la V^o République. La marge de liberté du chef du gouvernement, le Premier ministre, son autorité légitimant son pouvoir lui aussi contraignant vient de la légitimation et de la légitimité quo lui donne politiquement, au sens de la politique, la légitimation et la légitimité de celle du président de la République. Or l'une et l'autre se trouvent actuellement, dans des circonstances, des conjonctures et des conjectures qui n'ont plus rien à voir avec celles de la fin des années cinquante et du début des années soixante. De ce fait, l'autorité du Premier ministre légitimant ses pouvoirs par la fonction qu'il remplit dans l'institution gouvernementale, est littéralement disqualifiée par l'autorité-pouvoir du président. Celui-ci donne ses ordres au Premier ministre pour toutes les décisions importantes, allant jusqu'à l'obliger à utiliser le 49/3, pour que

les lois émanant de ses décisions passent au Parlement, autrement dit aient légalement force de loi. On en vient aujourd'hui, chez certaine élue de droite et chez certains élus de gauche, à préconiser la suppression du Premier ministre, c'est-à-dire celle du gouvernement.

Le présidentialisme tel que l'avait conçu De Gaulle - recherchant dit-on, un modèle proche du système de la papauté -, Debré et Vedel, a fait son temps; La création du Conseil constitutionnel met fin, comme l'a montré Gauchet dans *La Révolution des pouvoirs*, à la question du contrôle du pouvoir politique. Son institution ne peut pas être mise en cause, pas plus que celle de l'élection du président au suffrage universel.

En revanche, ce qui peut être modifié c'est l'excès de pouvoir du président qui transforme son autorité légitime et légale politiquement au sens de la politique en autorité-pouvoir, tout aussi légitime politiquement, juridiquement et constitutionnellement, mais illégitime du point de vue politique au sens du politique. Jamais la loi El Khoméri, qui contenait des éléments légitimes, mais qui en contenait aussi certains qui étaient illégitimes, socialement économiquement et politiquement au sens du politique, n'aurait pu être imposée au Parlement ; jamais la déchéance de nationalité n'aurait pu, *du seul fait du président*, être évoquée, même si on peut admettre que, devant la gravité des événements, il eut pu très rapidement en prévoir l'éventualité.

Le candidat de la gauche « frondeuse » montre fort bien que le présidentialisme a transformé en « homme providentiel » faisant des promesses qu'il doit tenir, à qui tout est demandé, le « bon physique », les « bonnes manières ». Le rapprochement effectué par les médias, souvent avec la complicité de comparses, de l'homme ou de la femme publique, politique, avec l'homme ou la femme privé(e) contribue, comme aux bons vieux temps de l'Ancien Régime où la reine s'offrait à voir au bon peuple, après la naissance de son fils, le cordon ombilical non encore coupé, à la confusion incestueuse entre le politique et la politique, entre le privé et le public, entre le social et l'individuel, alors que, dans toutes les sociétés humaines, ils doivent être maintenus à distance les uns des autres. Cela contribue également à fausser le jeu politique au sens de la politique, en laissant croire à certains et à certaines que l'argent public peut faire bon ménage avec l'argent privé. Parler de monarchie républicaine est quelque peu exagéré. Parler de démocratie oligarchique, où l'oligarchie politique au sens de la politique et celle économique semblent parfois peu soucieuses du mélange des genres, est peut-être plus approprié.

Je pense que ce qui est désiré, au moins à gauche, par le plus grand nombre de citoyens et citoyennes allant des précaires jusqu'à une partie du haut de la classe moyenne - mis à part celles et ceux qui soutiennent la droite conservatrice et/ou l'extrême droite -, c'est un président exerçant pleinement son autorité légitimante sur le Premier ministre qui a à le consulter surtout pour les décisions les plus importantes, mais qui n'a pas à se soumettre à ses injonctions. Le Premier ministre gouverne, c'est sa fonction dans l'institution gouvernementale. Il gouverne sous l'autorité du président et peut se trouver en conflit avec lui. Ou il se retire, ou il est invalidé par l'Assemblée nationale, et, dans les deux cas, il est remplacé par un autre proposé par le président, Ou c'est le président qui se retire, démissionne et est remplacé par un autre.

Cela dit, il est évident que le président-soliveau, inaugurant les chrysanthèmes, de la IV^e République, tel qu'il existe encore en Allemagne, en Israël ou en Italie, n'est plus guère possible, au moins en France. Le président doit avoir des pouvoirs, y compris de contrainte, spécifiques, non légitimés directement par son autorité de président qui, elle, est légitimée par la Constitution, le Conseil constitutionnel et les Cours et Conseils, mais par l'institution présidentielle et la fonction que le président occupe dans cette institution. Il est notamment chef de l'Etat, c'est-à-dire du législatif et de l'exécutif, chef des armées et garant de la tolérance vis à vis des cultes. Pourquoi, dans une Constitution à modifier, que l'on proclame ou non la VI^e République, ne pas reconnaître au président des pouvoirs spécifiques, d'une part en politique étrangère, bien sûr avec une coordination entre lui et le Premier ministre, d'autre part le pouvoir de modifier, d'améliorer, voire de transformer les institutions démocratiques dans le sens du politique (droit, droits, morales et éthiques, idéologies à combattre, et ce que j'appelle les repères limites, par exemple, les repères-limites inauguraux : permis/défendu, don, transmission, renoncement, là encore en concertation avec le Premier ministre ? Il aurait là un rôle irremplaçable tenant à sa fonction de chef de l'Etat. Notons que, dans les cas graves où des vies humaines sont en jeu, le président peut, en tant que chef de l'Etat et chef des armées, légalement et légitimement, tant du point de vue du politique que de la politique, en consultant le Premier ministre et les responsables des institutions requises, prendre rapidement des décisions. Ce qui fut fait par Giscard, lorsqu'il fallut sauver des résidents français dans des villages du Congo-Kinshasa. Fut envoyé effectivement, par décision du président prise et une nuit, après avis du Premier ministre et du chef

d'Etat-Major des armées, un corps de parachutistes qui sauvèrent non seulement les résidents français mais des nationaux congolais.

Rappelons que De Gaulle, malgré son tout-pouvoir transformant son autorité en autorité-pouvoir, reçut un blâme du Conseil constitutionnel, pour avoir fait une déclaration la veille d'un jour d'élections.

A fortiori, l'autorité politique du président légitimée au plus près par celle du Conseil constitutionnel accroît non seulement son autorité sur le Premier ministre, également son rapport politique avec lui, mais elle légitimerait mieux encore, par la légitimation et la légitimité politiques de l'institution présidentielle, la fonction donnée au président dans l'exercice de ses pouvoirs spécifiques.

Un président de la République et un Premier ministre issus du parti des républicains pourraient, en toute légalité et légitimité juridiques et politiques, modifier la Constitution en ce sens, sans mettre en question le sacro-saint dogme du libéralisme économique.

Des modes de communication des citoyens et citoyennes avec le Parlement et l'exécutif

Cette espérance n'a jamais, à notre connaissance, été mise en œuvre. L'exemple athénien est limité par l'exclusion des femmes, des étrangers résidents et par la mise hors humanité des esclaves. A Rome, le peuple des citoyens romains peut venir sur le Forum. Cicéron, par l'entremise de Saluste, raconte que, après avoir prononcé son discours contre Catilina, devant le Sénat - « Quo usque tandem Catilina, abutere patientiam nostram ? » etc -, il sortit sur le parvis et adressa le même discours au peuple qui l'approuva à mains levées. Notons que le Sénat et le peuple laissaient l'initiative au gouvernement : le discours était prononcé par l'un des consuls.

Insistons également sur le fait que, comme le rappellent Pierre Bitoun et Yves Dupont, les despotismes asiatiques laissaient aux peuples qu'ils avaient rendu tributaires vis à vis d'eux en argent et en richesse, une marge d'indépendance qui garantissait, au moins en partie, leur liberté politique au sens de la politique. En revanche, les auteurs considèrent à tort ces despotismes comme non extensifs. Les Hittites, les Assyriens, les Perses, les Egyptiens furent des despotismes conquérants.

Venons-en aux modes de communication possibles, aujourd'hui, entre les citoyens et citoyennes et le Parlement voire l'exécutif. Le candidat de la gauche « frondeuse » en propose, plusieurs : mettre en place un 49-3 citoyen , accorder le droit de vote aux étrangers pour les élections locales,

publier les débats du Conseil constitutionnel, rendre publics les débats aux commissions permanentes du Parlement, introduire un collège citoyen au Sénat, confier une petite partie du budget de l'Etat aux citoyens, ouvrir l'écriture de la loi aux Français par des amendements citoyens.

On relève aussi des modes de communication entre citoyens et citoyennes et le Parlement, et avec l'exécutif, proposés par le candidat de l'extrême gauche : le droit reconnu aux citoyens de révoquer les élus, y compris en cours de mandat, le recours au référendum, la protection des biens communs : eau, terre, air, minéraux. Rappelons que le numérique rend aujourd'hui possibles des modes de communication des citoyens et des citoyennes avec le Parlement et l'exécutif qui étaient impensables et impossibles il y a moins de trente ans, par exemple le vote en ligne. Les journaux, la télévision, les débats tiennent les citoyens et citoyennes, à tous les niveaux de la société, au courant de ce qui se passe, en France et ailleurs, tant du point de vue social que du point de vue économique, culturel et politique au sens de la politique. Il y a à rechercher des modes d'institutionnalisation citoyenne qui permettent la communication entre citoyens/citoyennes, aussi avec l'institution parlementaire et certaines institutions de l'exécutif. L'actuelle quasi-séparation entre Parlement et citoyens/citoyennes est nuisible à la vie sociale et politique, au deux sens du terme politique, du pays. Elle renforce les pouvoirs délégitimants, illégitimants et illégitimes socialement et politiquement, au sens du politique, d'une démocratie oligarchique. Alain Caillé, dans son livre sur les grèves de 1995, recommandait cette recherche de communications entre les citoyens et la politique.

La fin du présidentielisme ouvre sur l'idée d'un président ayant autorité politique, pouvoirs spécifiques, et sur celle d'un Premier ministre dont l'autorité politique du président de la République légitime, dans leurs rapports hiérarchiques, l'autorité politique. Celle-ci légitime par l'institution et la fonction gouvernementales, les pouvoirs de ce Premier ministre.

Mais aussi, de l'autre côté, celui des citoyens et citoyennes, la fin du présidentielisme peut ouvrir à l'invention de modes de communication incontestablement nouveaux qui enlèvent à la représentation nationale son caractère oligarchique. Il ne s'agit pas, pour autant, d'entretenir près des citoyens et citoyennes le fantasme du peuple se gouvernant directement, ni celui d'une souveraineté populaire au-dessus de laquelle il n'y a rien. Tous et chacun savent qu'il y a, sinon au-dessus, au moins à distance, pour tous et pour toutes, mais aussi pour les institutions sociales et politiques au sens du politique,, culturelles, économiques, politiques au sens de la politique,

le politique, avec son droit, ses droits, ses morales et ses éthiques, ses idéologies à combattre et ses repères-limites. Benjamin Constant fut conscient de cette difficulté de la souveraineté populaire, également Rousseau, avant lui, qui parle de Volonté générale, celle que la démocratie oligarchique a mythifiée.

Ce sont les citoyens et les citoyennes, des hommes et des femmes dans leur vie quotidienne - débattant, s'interrogeant tant sur le politique que sur l'économique encastré dans le social et le culturel, à travers leurs difficultés quotidiennes et le poids que fait peser sur eux et elles cette « religion séculière » ou « pseudo-religion » qu'est le libéralisme économique idéologisé - qui peuvent tenter, à partir de leurs débats communs, mais aussi de modes de communication institutionnalisés, d'être partie prenante, non tant directement dans le législatif et l'exécutif, que dans le socle même de ce législatif; de cet exécutif, celui qui lui donne sa signification et son sens : *le politique*. Opinions et croyances, pratiques discutées et discutables, légitimations et légitimités apparentes, délégitimations, illégitimations et illégitimités passent au crible institutionnel du législatif (le Parlement) et de l'exécutif (le président, le Premier ministre et les ministres). Pas de société idéale à envisager, mais une société à sans cesse améliorer pour qu'y cessent la misère, la pauvreté, la morne existence. Car cette société est sous l'égide d'un capitalisme destructeur, de l'arrogance et de la fausse richesse d'une bourgeoisie imbue de ses compétences acquises soi-disant grâce à un substrat individuel « naturel » : aptitudes, programmation innée des gènes, et grâce au mérite personnel de chacun de ses individu(e)s dans l'effort pour la « réussite ». Elle est également sous l'égide de la toute-puissance financière, économique, sociale, culturelle, politique au sens de la politique, d'une caste de grands possédants-hommes (peu de femmes) individuels ou en groupes : milliardaires chinois, coréens du Sud, taïwanais, indiens, japonais, africains, américains du Nord, du Sud, d'Amérique centrale, d'Indonésie, oligarques russes, potentats européen. Ils sont les gardiens des paradis artificiels, des paradis fiscaux, du paradis sur terre. La plupart des membres des bas de classes moyennes, des classes ouvrières, des précaires, des sans abri, des exilés, n'ont -nulle envie d'y entrer, mais ce sont eux qui (les)(le) paient Les tout-puissants se les sont constitué(e)s pour eux-mêmes.

CONCLUSION

Déceptions, illusions, espérances : à mon avis, on a trop généralisé, y compris moi-même, les problèmes, ceux du chômage, de la précarité, mais aussi ceux de l'extension technologique, technocratique, capitaliste, etc. Des mots finissent par recouvrir tant de « choses » à la fois que, réfléchissant, un(e) individu(e) ou un petit groupe a du mal à s'y reconnaître.

Je disais à Patrick Yengo, un anthropologue africaniste, congolais de naissance, que, malgré la brutalité colonialiste qui les ont déstructurées, les petites sociétés africaines, notamment celles matrilineaires et matrifocales - les sociétés européennes sont patrilinéaires et patrifocales - ont rencontré, certes pour leur destruction plus que pour, si elles la désiraient, leur éventuelle transformation, la modernité, la société moderne.

Cette société et ses groupes ont choisi et décidé d'exclure le surnaturel, ou, tout au plus, de l'inclure, pour ceux et celles qui veulent le garder, confessionnellement, individu par individu, petit groupe par petit groupe, dans le social. Cette société nouvelle se donne pour tâche de vivre directement des repères-limites que l'on trouve implicitement pensés et pratiqués dans la vie sociale de toute société humaine : la liberté, la justice, la responsabilité, l'autorité, la transmission, la reconnaissance, etc., et le don enclencheur de tous ces repères-limites.

Le mot « moderne, comme ce fut le cas avec beaucoup de mes collègues et ami(e), a heurté Patrick Yengo. Je voulais dire seulement que cette rencontre de la modernité, de la société moderne avec les sociétés africaines n'était pas complètement négative, ni pour l'une ni pour les autres. Mais ce n'est certainement pas le mot « modernité » qu'il faut employer, plutôt société nouvelle, nouveau modèle. Il s'agissait, pour moi, de marquer la distinction radicale entre ce nouveau modèle et des types de société qui, tous, ont mis, pendant des millénaires, la justification, la légitimation de leur vie sociale et politique, au sens du politique hors de leurs rapports humains et sociaux, dans un Tout Autre extérieur à eux. Ces types de société, leurs groupes et individus se sont voulu conformes, autant que faire se peut, aux prescriptions et aux proscriptions de ce Tout Autre extériorisé.

Le type de société nouvelle concerne environ la moitié des sociétés actuelles. Il s'agit d'une société de l'entre-nous, qui se donne, à distance de ses rapports et liens sociaux, *le politique commun* à tous les êtres humains. C'est de ce politique qu'il faut tenter non seulement l'explication - ce qui a été fait et continue de se faire par les philosophies morales et politiques et

par les sciences humaines -, mais ce que j'appelle *l'explicitation*. En effet, dans la vie courante, le politique est vécu, dit, écrit, manifesté implicitement par chacun d'entre nous, en groupe ou individuellement. Dans une déclaration récente, le président de la République, défendant les magistrats qu'il estimait injustement mis en cause, faisait référence à la justice des juges, mais aussi, plus ou moins implicitement, à l'idée de justice. C'est, me semble-t-il, *l'explicitation* du politique dans d'autres sciences humaines que la philosophie morale et politique, et dans la vie courante, qu'il faut tenter de mettre en œuvre. C'est ce que j'ai essayé de faire dans cet opuscule, pour mieux comprendre un phénomène politique, au sens de la politique et à celui du politique, dans la vie en commun : l'élection présidentielle de 2017. La société nouvelle tente de se donner *la* politique à distance d'elle-même, par ce que j'appelle le double don, en maintenant, comme dans toute les sociétés politiques au sens de la politique, ce double don. A distance du social, *la* politique reçoit de lui ce que, obligatoirement ou/et volontairement, il lui donne. Mais elle donne obligatoirement ou/et par volonté au social, aux membres de la société ; elle est l'espace et le temps où ce don peut s'élaborer, pour être reçu par le social.

L'illégitimant, l'illégitimation, l'illégitimité travaillent à délier, à défaire, à détruire constamment les repères-limites, l'éthique, la morale, les droits inclus au politique. Les idéologies et leurs pratiques leur donnent, aujourd'hui, une puissance meurtrière. Contribuent à cette déliaison, à cette destruction, des « religions séculières », des pseudo-religions comme le fascisme, le nazisme, le stalinisme, le maoïsme, et, depuis le XIX^e siècle jusqu'à maintenant, le libéralisme économique idéologisé et dogmatisé sous sa forme capitaliste.

A mon avis, dire qu'à l'heure actuelle toutes les sociétés humaines sont capitalistes est une erreur. Mais elles sont toutes marquées par l'excès capitaliste.

L'état des lieux est celui que j'ai tenté de mettre au jour au travers des classes, catégories sociales catégories transversales dans le pays. Aujourd'hui les rapports et liens sociaux ne sont pas séparables de l'économique et de la place d'un économique national dans le monde. Les déceptions durables : inégalités, libertés réduites, échange d'un travail forcé contre un soi-disant salaire qui n'est trop souvent qu'un revenu de subsistance, etc. permettent taux individus et aux groupes de toute catégorie sociale de penser le pire. Le président Hollande, lui-même, n'exclut pas une victoire de l'extrême droite ; libéral économique, mais aussi social-démocrate, il a toujours lutté contre elle.

L'explicitation du politique, celle du don comme enclencheur des repères-limites, peuvent, à mon avis, donner signification et sens à des groupes et des individu(e)s de la société française, ceux et celles qui ne veulent ni accepter les thèses de l'extrême droite, ni se résigner au libéralisme économique, les soutenir dans leur lutte, autant que faire se peut, contre la principale menace qui se rapproche : l'élection possible de la candidate de l'extrême droite à la présidence de la République. Les repères limite : permis/défendu, don, transmission, renoncement, autorité, reconnaissance, réciprocité, rapport à autrui, égalité, justice, responsabilité sont des réalités vivantes, comme le dit Hannah Arendt à propos de la liberté. Ils sont implicitement le ciment, certes indéterminé, de la vie quotidienne. Les programmes, même celui auquel j'adhère, peuvent être décevants, à droite comme à gauche. Au moins, aucun d'eux, sauf un, n'est anti-démocratique, même si la démocratie oligarchique est marquée par l'élitisme. Aucun, sauf un, celui de l'extrême droite, n'est quasiment totalement illégitime. Les programmes de la droite conservatrice, des libéraux économiques républicains et celui des libéraux économiques sociaux-démocrates comportent des délégitimations, des illégitimations et des illégitimités, voire, sans doute, une ou deux illégalités. Ils ne sont pas délibérément délégitimants, illégitimants et illégitimes.

Enfin, il y a quelque espérance à faire disparaître un présidentielisme devenu obsolète (vieilli si l'on veut) et, peut-être, à faire apparaître, dans la population des citoyens et citoyennes, des débats sociaux, culturels, économiques, politiques, aux deux sens du terme politique : *le* politique et *la* politique, en communication avec la représentation nationale (l'Assemblée nationale et le Sénat).

Mais c'est d'abord l'ennemi d'en face qu'il faut vaincre. C'est contre lui qu'il faut s'unir tactiquement et provisoirement, d'abord à gauche, puis, si cela s'avère nécessaire, entre la gauche et la droite, pour gagner.

Ce que vais dire pour achever cet opuscule, pourra paraître quelque peu exagéré, voire excessif. Mais je rappelle, qu'en d'autres temps et sous d'autres formes cela a commencé à se produire. La société française actuelle n'a pas complètement repoussé hors de ses limites un certain naturalisme, soi-disant de bon sens, qui, pourtant, est dévastateur dans les rapports et les liens sociaux. A certains commentateurs, les intentions de l'extrême droite, ses intentions profondes, apparaissent énigmatiques. Mais il suffit de lire les ouvrages qu'elle publie depuis longtemps, les journaux où elle s'exprime, pour y retrouver la clé de l'énigme.

En effet, l'une des « religions séculières », des pseudo-religions, que l'on croyait disparue, tend à réapparaître aujourd'hui sous une autre forme, celle d'une idéologie, aussi bien en Europe que dans d'autres continents. Elle ne peut être confondue avec une dictature nationaliste civile ou militaire, ni avec un technocratisme dont elle partage néanmoins certains traits, ni avec un populisme de droite ou de gauche. Elle peut emprunter certaines de leurs formes au fascisme, au nazisme, au stalinisme totalitaires, aux dictatures et populismes nationalistes. Mais elle repose sur deux piliers conjugués, déraisonnables, irrationnels, délégitimants, illégitimants et illégitimes. Le premier pilier, c'est la race, redoublée de la race pure à produire et à reproduire ; elle se dissimule, à notre époque, sous l'allophobie (la haine de l'autre) et la xénophobie (la haine de l'étranger). Le second pilier, c'est la soumission des femmes de race pure (considérées comme telles) aux critères de discrimination et d'oppression que les hommes, ceux de race pure (se considérant comme tels), leur imposent, pour produire et reproduire la race pure.

On ne doit pas se tromper sur l'affichage de femmes et, notamment de l'une d'entre elle, par l'extrême droite. Que la candidate puisse être la leader de l'extrême droite n'est pas lié à son intelligence, à son physique, à son talent oratoire, et l'on peut le penser aussi pour sa nièce, sans doute plus prudente et moins ambitieuse qu'elle. L'affichage de femmes est le trompe l'œil « démocratique » de l'extrême droite, tout comme l'est, chez elle, la critique d'une certaine élite politique et sociale. La race pure et la femme de race pure soumise à la production et à la reproduction de la race pure sont les finalités de l'enjeu politique, aux deux sens du terme, poursuivi sous des formes renouvelées. Il s'agit, pour l'extrême droite, d'un politique de substitution, le seul qu'elle reconnaisse légitime par rapport au politique commun.

Or la victoire de la candidate d'extrême droite se profile. Elle n'est pas certaine, mais possible. Le nombre d'élu(e)s de l'extrême droite aux législatives, même si la candidate est éliminée au second tour de l'élection présidentielle, peut augmenter dans l'Assemblée nationale et menacer la démocratie. Si l'une et l'autre des occurrences se produisent, ou l'une ou l'autre, seront en partie détruites, peut-être pour de longues années, la légitimation et la légitimité approximatives du politique, du social, de l'économique. On ne peut en douter, la forme libérale économique délégitimante, illégitimante et illégitime socialement, culturellement, politiquement, prévalente dans la société française, fera bon ménage avec l'actuelle extrême droite.

La race pure sera nouvelle, mais toujours blanche et les femmes de race pure seront soumises, avec plus ou moins de bienveillance, selon leur résistance ou leur refus, à produire et reproduire la race pure. Une politique de substitution, soi-disant en dépassement du politique de tous les êtres humains, s'impliquera et sera simultanément, mis, non à distance, mais en *séparation* d'avec le culturel, le social, et l'économique (qui pourra demeurer, sans problèmes, libéral économique et capitaliste). À la politique impliquée au social, mais mise, non à distance, mais en *séparation* d'avec lui, le social donnera, non par obligation, mais par la force, ce qu'elle exigera de lui et elle lui donnera, non ce qu'elle est obligée de lui donner, mais ce que sa toute-puissance décidera de lui donner. Ce sera la mort du petit cheval. Un patriarcalisme, mis en cause dans la société française actuelle, prétendra refaire, avec d'autres caractéristiques référées à la race, le petit cheval - nous, vous, moi, toi - ; par transmission, depuis que l'on commençait à reconnaître la loi de la mère à côté de celle du père, le petit cheval pouvait vivre et mourir à la fois dans les bras de sa mère et dans ceux de son père. Ce n'est pas un paternalisme masquant le patriarcalisme renaissant qui parviendra à empêcher la mort du petit cheval, au mieux dans les bras de sa mère, peu probablement dans ceux de son père, plus certainement dans des bras inconnus

Le danger est là : la réduction à l'état de machines gardien(ne)s et productrices de la race pure, c'est-à-dire d'hommes et de femmes de race pure, génétiquement aptes à cette production. Seront exclu(e)s, parce qu'ils/elles n'y sont pas aptes, les borgnes (pourquoi pas ?) et les boiteux (euses), les fous et les folles, les noirs et les noires, les jaunes, les rouges (indiens et indiennes d'origine venu(e)s du Canada, d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et du Sud), les clochard(e)s, les sans-abri, les Roms, les précaires au chômage permanent, les surnuméraires ouvrier(ère)s et employé(e)s, autrement dit ceux et celles en trop grand nombre, des individus de la classe moyenne, y compris en haut de cette classe, et de la bourgeoisie, supposés inaptes génétiquement à faire des études secondaires et des études supérieures, à « réussir » professionnellement et financièrement. À ceux-là et à celles-là, est interdite par la caste qui règne au-dessus des libéraux économiques l'entrée du paradis sur terre. L'extrême droite les exclura doublement. Ils/elles seront exclu(e)s du paradis sur terre ; ils/elles le sont déjà, ce rejet ne leur porte guère préjudice, c'est ce que leur coûtent les tout-puissants qui leur est plutôt dommageable. Mais ils/elles seront exclu(e)s aussi de la vie en commun. Ils/elles seront envoyé(e), pour continuer leur travail, dans quelques lieux de relégation

ou camps d'internement. Aujourd'hui, entrent dans le paradis sur terre des individu(e)s qui ne sont pas de race pure. N'y entreront que des Blancs et des Blanches de race pure, celles soumises, par les hommes blancs de race pure, à la production d'enfants blancs de race pure.

N'y entreront pas les Juifs, les Créoles, surtout celles et ceux dits « teinté(e)s », ni les albinos (trop blancs) dont je fus.

Bibliographie

- BITOUN P., DUPONT Y. Le sacrifice des paysans, Paris, Editions L'Echappée, 2016
- BRACONNIER C. et DORMAGEN J.Y. La Démocratie de l'abstention, Paris, Gallimard, 2007, Livre de poche
- CAILLE A., LE GOFF J.P. Le Tournant de Décembre, Paris, La Découverte, 1996
- CAILLE A., VANDENBERGHE F. Pour une nouvelle sociologie classique, Paris, Le Bord de l'Eau, 2016
- CLASTRES P. La Société contre l'Etat, Paris, Editions de Minuit, 1972
- DURKHEIM E. La prohibition de l'inceste et ses origines, Paris, P.UF., 1959
- DURKHEIM E., MAUSS M. De quelques formes primitives de classification, Paris, PUF, 2017, Coll. Quadrige
- FREUND J. L'Essence du politique, Paris, Sirey, 1965
- GAUCHET M. Le désenchantement du monde, Paris, Gallimard, 1995, Coll. Bibliothèque des Sciences humaines
- GURVITCH G. La Vocation actuelle de la sociologie, Paris, PUF,
- LEFORT C. et GAUCHET M. Le politique et l'institution du social, Revue Textures N° 1, 1989
- LORDON F. Les affects du politique, Paris, Seuil, 2016
- ORTIGUES E. Famille et société, Revue Les Annales, Paris; Armand Colin, 1972
- PIKETTY Th. La Capital au XXI^e siècle, Paris, Seuil, 2013
- SPEL Collectif Sociologie politique des élections, Les sens du vote, Presses Universitaires de Rennes, 2014

ZIMRA G. Les pouvoirs de l'excès, Paris, Berg International, 2016